

**Données  
sur l'alcool  
et la route, mise à jour,  
région de la  
Chaudière-Appalaches  
et le Québec**



**Lucie Larose**

**Juillet 2001**

Production réalisée par :

le Service connaissance/surveillance/recherche/évaluation  
de la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation  
de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Édition produite par :

la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches  
363, route Cameron  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2

**Collaborations :**

Lyne Vézina  
Société de l'assurance automobile du Québec  
Louise Paré  
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches  
et les membres de la Table de concertation Beauce-Etchemin

**Conception, recherche, analyse et mise en forme :**

Lucie Larose

**Illustrations de la page couverture**

Adresses internet : [www.webshots.com](http://www.webshots.com) et <http://dgl.microsoft.com>

Référence suggérée : LAROSE, Lucie (2001). *Données sur l'alcool et la route, mise à jour, région de la Chaudière-Appalaches*, Sainte-Marie, RRSSS Chaudière-Appalaches, xvi, 63 p.

© Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2001

Reproduction autorisée à des fins non commerciales seulement et avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Document déposé à Santécom (<http://www.santecom.qc.ca/>) : # P 15,399

ISBN : 2-89548-075-3

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2001  
Bibliothèque nationale du Québec

L'utilisation de termes génériques a simplement pour but d'alléger le texte et ce, sans discrimination.

## REMERCIEMENTS

Ce rapport voit le jour en raison de l'intérêt marqué pour le sujet, par les membres de la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant et également, en raison de l'importance de cette problématique pour la région. En espérant que cette analyse saura répondre aux attentes exprimées.

Un merci particulier à Annie Bourassa pour son soutien méthodologique et à Steve Gingras pour la réalisation de la plupart des calculs des coefficients de variation et pour la version préliminaire des cartes. Merci également à Julie Gilbert pour ses judicieux conseils à l'édition de ce document.

Des remerciements particuliers à Madame Lyne Vézina, de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour son soutien et sa collaboration constante, ainsi qu'à Louise Paré et Michel Larochelle, compagnons de la première heure sur ce dossier. Remercions enfin nos lecteurs : Nataly Jacques, Denis Astell, Louise Paré, Jacques Samson, Sylvie Lepage et Philippe Lessard pour la qualité de leurs commentaires.

## AVANT-PROPOS

La problématique de la conduite automobile et de l'alcool s'inscrit dans les priorités d'adaptation sociale de la *Politique de la santé et du bien-être*. Rappelons<sup>1</sup> brièvement, quelques éléments du cadre de référence de l'adaptation sociale.

Le programme d'adaptation sociale s'inscrit dans le champ plus large des problèmes sociaux. On y retrouve des problématiques spécifiques qui sont le fruit direct de l'interaction de l'individu avec son milieu. Celles-ci sont soumises entre autres aux facteurs biologiques, aux étapes de la vie, à l'évolution des valeurs de même qu'aux facteurs socio-environnementaux.

Par ailleurs, les problèmes d'adaptation sociale se répartissent comme suit : victimisation (abus, violence, négligence), extériorisation (troubles de comportement, délinquance, etc.) et intériorisation (décrochage, anorexie, toxicomanie, itinérance, etc.).

Enfin, des facteurs de risque communs (personnels, familiaux, institutionnels et sociétaux) ont été identifiés comme prédicteurs, par leur cumul, d'un ensemble de problèmes d'adaptation sociale.

En bref, ces divers éléments viennent élargir notre compréhension quant à la conduite automobile avec les facultés affaiblies et enrichir le champ social de la recherche à cet égard.

---

<sup>1</sup> Pour en connaître davantage concernant l'adaptation sociale, voir Larose 1999.

## Faits saillants de la mise à jour des données sur l'alcool et la route pour la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec

Lucie Larose  
Denis Astell coll.

Juillet 2001

En novembre 1999 paraissait le *Portrait de la santé et du bien-être de la population de Chaudière-Appalaches, volet □ Adaptation sociale, volume 3 : les toxicomanies*, dans lequel étaient présentées, entre autres, des données reliées à l'alcool au volant. Les membres<sup>1</sup> de la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant (incluant les MRC Beauce-sartigan, Robert-Cliche, La Nouvelle-Beauce et Les Etchemins) ont trouvé pertinente l'information qu'on y retrouvait sur cette problématique. C'est pourquoi, ils ont jugé propice de mettre à jour ces données et de leur appliquer une base comparative (soit les taux pour cent mille titulaires de permis de conduire). Vous trouverez donc ci-dessous, le point actuel sur les indicateurs de l'alcool et la route. Les informations sont présentées, allant du général (Le Québec) au particulier (MRC), pour chacun des indicateurs, selon la disponibilité de l'information. Mentionnons également que le caractère rural des régions comme celle de Chaudière-Appalaches se répercute sur l'ampleur des taux.



Pour l'**ensemble des infractions criminelles liées à la conduite avec facultés affaiblies** :

En 1998, la région de la Chaudière-Appalaches se situe au 5<sup>e</sup> rang<sup>2</sup> sur les dix-sept régions du Québec pour les **infractions criminelles liées à la conduite avec facultés affaiblies**; son taux est de 531 pour cent mille titulaires de permis de conduire, alors qu'il est de 372 pour le Québec. De 1994 à 1998, on note une baisse de 8,7 % de ces infractions pour la région et de 12,8 % pour le Québec.

C'est en 1998, tant pour le Québec (429 pour cent mille titulaires de permis de conduire) que pour la région (530), que sont atteints les taux les plus bas d'infractions pour **conduite avec facultés affaiblies**. Ainsi, de 1991 à 1998, on note une baisse substantielle des taux au *Code criminel* pour cet indicateur (de 654 en 1991 à 530 en 1998) régionalement et pour le Québec (respectivement de 563 à 429). On remarque par ailleurs, que les taux de la région sont constamment et substantiellement plus élevés que ceux du Québec.



Pour les **révocations de permis de conduire** ou de suspension du droit d'en obtenir un en raison d'alcool :

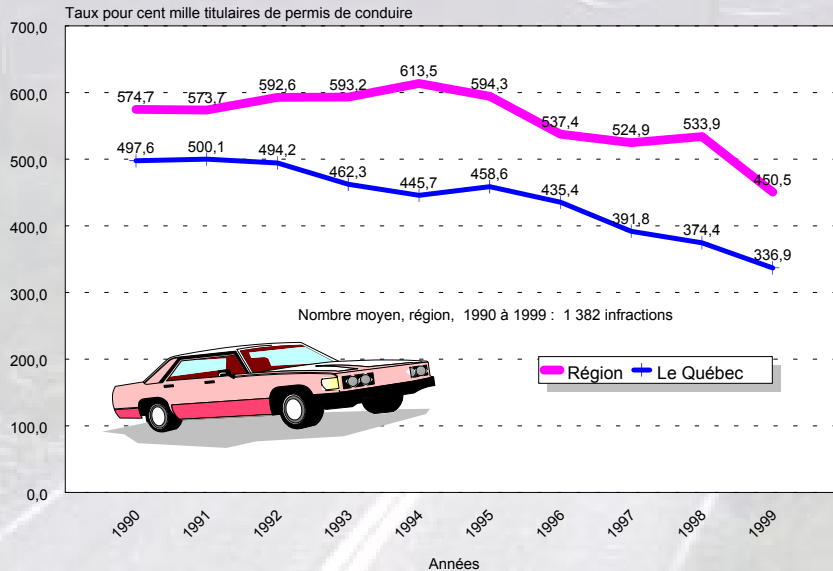
Comparativement aux autres régions (17) du Québec, la région passe du 5<sup>e</sup> rang en 1998 au 7<sup>e</sup> rang en 1999 en ce qui a trait aux **révocations de permis de conduire**. Le taux régional demeure cependant systématiquement supérieur (450 pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1999) à celui du Québec (337), bien que les taux de cette dernière année soient les plus bas enregistrés depuis 1993.

Toujours pour les **révocations de permis de conduire** ou de suspension du droit d'en obtenir un, il est à remarquer qu'en 1999, les MRC de Robert-Cliche (812 pour cent mille titulaires de permis de conduire), de Bellechasse (662), Les Etchemins (551) et La Nouvelle-Beauce (531) sont particulièrement touchées (trois de ces MRC sont couvertes par la Table de concertation Beauce-Etchemin). Pour ce qui est des MRC comptant le moins de ces infractions, mentionnons L'Amiante (308), Les Chutes-de-la-Chaudière (314) et L'Islet (388) qui sont constamment (de 1992 à 1999) sous la moyenne régionale. Notons une grande variation des taux selon les années et selon les MRC, bien que l'on sente une tendance à la baisse, sauf pour celle de Robert-Cliche. Soulignons enfin, pour la Table de concertation Beauce-Etchemin que les taux de révocations de permis de conduire y sont substantiellement plus élevés que pour la région et donc, que pour le Québec.

<sup>1</sup> Ceux-ci proviennent de la Direction de la santé publique, du ministère des Transports du Québec, de la Sûreté du Québec ainsi que d'organismes locaux provenant de divers milieux tels la santé, le scolaire, le municipal, divers corps policiers, etc.

<sup>2</sup> Selon un ordre décroissant, soit du plus grand au plus petit donc, des taux les plus élevés aux taux les moins élevés.

**Taux d'infractions au Code criminel, alcool seulement, pour révocation ou suspension du permis, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990-1999**



Source : Paquet 1999, 2000 : 124-142 et SAAQ, données inédites, version du 11 août 2000  
 Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Soulignons enfin pour la Table de concertation Beauce-Etchemin que les taux de révocations de permis de conduire y sont substantiellement plus élevés que pour la région et donc, que pour le Québec.



En ce qui a trait à la **conduite d'un véhicule pendant interdiction** :

Les taux régionaux de **conduite d'un véhicule pendant interdiction** sont plus élevés (38 pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1998) que ceux du Québec (18) et l'écart des taux régionaux et provinciaux se maintient de 1991 à 1998.



Pour les **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang** :

En résumé, pour les trois périodes d'observation : 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998, pour le Québec et ses régions, on retient qu'il y a une amélioration sensible des taux pour les **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang**, malgré que les taux régionaux soient constamment supérieurs à ceux du Québec.



Comparativement aux autres régions du Québec, la région passe du second rang (7,6 pour cent mille titulaires de permis de conduire) en 1992-1996, au quatrième rang (6,7) pour 1993-1997 et enfin, au cinquième (6,1) en 1994-1998; les taux du Québec sont respectivement pour ces années de 3,9, 3,6 et 3,4. Ainsi, il y a une amélioration sensible de ces taux tant pour la région de la Chaudière-Appalaches que pour le Québec.



Au Québec, de 1994 à 1998, la proportion d'hommes décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang (89 %) est nettement prépondérante, comparativement aux femmes (11 %).

☞ Pour les **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang (suite...)** :

☞ Pour la période de 1994 à 1998, ce sont d'abord les personnes âgées de 25 à 34 ans qui ont les proportions les plus élevées de conducteurs décédés, testés, ayant de l'alcool dans le sang (28 %) suivies par les personnes âgées de 35 à 44 ans (21 %). Cependant, si on regroupe les jeunes de moins de 25 ans, cette proportion atteint les 27 %.

La courbe évolutive régionale<sup>3</sup> des **conducteurs décédés et testés et ayant de l'alcool dans le sang** montre une baisse presque<sup>4</sup> constante au fil des ans. En 1998, le taux régional est de 4,6\* pour cent mille titulaires de permis de conduire alors qu'il est de 2,8 pour le Québec. De 1991 à 1998, on dénombre une moyenne annuelle régionale de 19 de ces décès et de 160 pour le Québec.

De 1994 à 1998, tout comme pour le Québec et la région, on note généralement<sup>5</sup> par MRC, une baisse substantielle des taux de **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool** dans le sang.

☞ Au cours des trois périodes d'observation, ce sont les MRC Les Etchemins, de Lotbinière et de Robert-Cliche qui ont les taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang les plus élevés. Les taux les plus bas se retrouvent dans les MRC Desjardins, L'Amiante, Les Chutes-de-la-Chaudière et L'Islet.

☞ En 1994-1998, les MRC de Robert-Cliche (taux de 13\*\* pour cent mille titulaires de permis de conduire), de Lotbinière (12\*), Les Etchemins (10\*\*) et de Beauce-Sartigan (9\*) se démarquent par les taux les plus élevés de la région.

☞ Pour l'ensemble des MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin, on remarque que les taux, sont nettement plus élevés que ceux de la région et du Québec et ce, pour toutes les périodes observées (de 1994 à 1998 : 9,4\* contre 6,1 pour la région et 3,4 pour le Québec).

☞ **Pour ce qui est de la conduite avec facultés affaiblies, causant des lésions corporelles :**  
Les taux sont constamment supérieurs pour la région (10\* pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1998) comparativement au Québec (9), mais l'écart semble s'amenuiser depuis 1996. On dénombre une moyenne annuelle de 34 de ces infractions pour la région.

**En résumé, tant pour les MRC, pour la région et le Québec, on retient que tous les indicateurs utilisés disposent de taux fluctuants et que ceux-ci sont systématiquement supérieurs dans la région par rapport au Québec. Ce phénomène semble particulièrement le fait de régions rurales où l'on retrouve de grandes distances à parcourir. Cependant, on note tout de même une certaine amélioration au cours des dernières années.**

<sup>3</sup> Ces données et les suivantes doivent être interprétées avec prudence (\*) ou encore, ne sont fournies qu'à titre indicatif (\*\*).

<sup>4</sup> Pour toutes les années sauf 1997.

<sup>5</sup> Coefficient de variation : interpréter avec prudence (\*) ou extrême prudence (\*\*), en raison des petits nombres en cause.



## CONCLUSION

Il est intéressant d'observer que les statistiques actuelles montrent une baisse graduelle des taux de divers indicateurs associés à l'alcool et la route pour la région et pour le Québec. Cependant, les taux régionaux demeurent constamment plus élevés pour la région de la Chaudière-Appalaches, consacrant le caractère prioritaire de cette problématique. Ces statistiques encouragent à poursuivre, voire intensifier les différentes actions entreprises jusqu'à maintenant pour prévenir l'alcool au volant. En ce sens, il est aussi heureux de constater que ces données permettent à des initiatives locales, comme le projet de la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant, de suivre l'évolution de la problématique de l'alcool et de la route en Chaudière-Appalaches et de poursuivre les efforts pour le mieux-être de la population.

La problématique de la conduite automobile, en état d'ébriété, dans la région de la Chaudière-Appalaches, plus qu'une seule question de santé publique constitue une préoccupation à la fois sociale, économique mais surtout et avant tout humaine. Le tableau dressé reste sombre, malgré quelques éclaircies! C'est pourquoi, il importe de maintenir et même de renforcer les actions de prévention et de promotion en ces domaines.

Pour en connaître davantage sur le sujet :

LAROSE, Lucie (2001). *Données sur l'alcool et la route, de 1992-1996 à 1994-1998, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec*. Sainte-Marie, RRSSCA, DSPPE(CSRE), xiii, 61 p.

Pour commander ou consulter le document, veuillez prendre contact avec le Centre de documentation de la Régie régionale au numéro : (418) 386-3558.

Note : certaines des photos utilisées proviennent des sites internet suivants : <http://www.webshots.com> et <http://dgl.microsoft.com>.

# TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	iii
Avant-propos.....	v
Faits saillants.....	vii
Lexique.....	xiii
Liste des cartes, des tableaux et des graphiques.....	xv
Introduction	
1. La méthodologie	
1.1 La Table de concertation Beauce-Etchemin.....	3
1.2 Les données sur la criminalité.....	4
1.2.1 Les infractions au <i>Code criminel</i> reliées à la circulation.....	4
1.2.2 Les données de la SAAQ.....	5
1.3 Le calcul des indicateurs.....	6
2. Les infractions criminelles liées à la conduite avec les facultés affaiblies	
2.1 Le Québec et ses régions.....	9
2.2 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec.....	10
Éléments de synthèse.....	11
3. Les révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un, en raison d'alcool	
3.1 Le Québec et ses régions.....	13
3.2 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec.....	14
3.3 Les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches.....	15
3.3.1 L'évolution des révocations ou suspension de permis de conduire.....	16
Éléments de synthèse.....	18
4. La conduite d'un véhicule pendant interdiction	
4.1 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec.....	19
Éléments de synthèse.....	20
5. Les conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang	
5.1 Le Québec et ses régions.....	21
5.1.1 Au Québec, selon l'âge.....	22
5.1.2 Au Québec, selon le sexe.....	23
5.2 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec.....	24
5.3 Les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches.....	26
Éléments de synthèse.....	29
6. La conduite avec facultés affaiblies, causant des lésions corporelles ou causant la mort	
6.1 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec.....	33
Éléments de synthèse.....	34

Conclusion.....	35
Bibliographie.....	37
Annexe Les tableaux sur l'alcool et la route.....	39

## LEXIQUE

CA	:	Région de la Chaudière-Appalaches
CCSJ	:	Centre Canadien de la Statistique Juridique
CSRE	:	Connaissance, surveillance, recherche et évaluation
CV	:	Coefficient de variation
DSPPE	:	Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation
DUC	:	Déclaration uniforme de la criminalité
MAJ	:	Mise à jour
MRC	:	Municipalités régionales de comté
MSP	:	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	:	Ministère de la Santé et des Services sociaux
QC	:	Le Québec
RRSSS	:	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SAAQ	:	Société de l'assurance automobile du Québec

## LISTE DES CARTES, DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Carte 1	Le territoire couvert par la Table de concertation Beauce-Etchemin, 2001	3
Carte 2	Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> , pour révocation ou suspension du permis, alcool seulement, pour cent mille titulaires de permis de conduire, MRC, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1999	15
Tableau 1	Pourcentage et nombre de conducteurs décédés, jumelage entre les données de la SAAQ et celles du Bureau du coroner, le Québec, 1990 à 1998	6
Tableau 2	Illustration du calcul des coefficients de variation pour les taux et pour les proportions	7
Graphique 1	Taux d'infractions criminelles liées à la conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires de permis de conduire, les régions administratives et le Québec, 1998	9
Graphique 2	Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> , pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991-1998	10
Graphique 3	Taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un, pour infraction au <i>Code criminel</i> , alcool seulement, pour cent mille titulaires de permis de conduire, les régions administratives et le Québec, 1999	13
Graphique 4	Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> , alcool seulement, pour révocation ou suspension du permis, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990-1999	14
Graphique 5	Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> , pour révocation ou suspension du permis, alcool seulement, pour cent mille titulaires de permis de conduire, MRC et région de la Chaudière-Appalaches, 1992 à 1999	17
Graphique 6	Taux des infractions au <i>Code criminel</i> , pour conduite d'un véhicule pendant interdiction, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991-1998	19
Graphique 7	Taux de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, les régions administratives et le Québec, 1994-1998	22
Graphique 8	Proportion de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, selon l'âge, le Québec, 1994-1998	23
Graphique 9	Proportion de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, selon l'âge, le Québec, 1994-1998	24

Graphique 10	Taux de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998	25
Graphique 11	Taux de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991 à 1998	26
Graphique 12	Taux de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ, Bureau du coroner) et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, MRC, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998	27
Graphique 13	Taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang, territoire de la Table de concertation Beauce-Etchemin, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998	28
Graphique 14	Taux des infractions au <i>Code criminel</i> , pour conduite avec facultés affaiblies, causant des lésions corporelles, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991-1998	33

## INTRODUCTION

La problématique de l'alcool et de la route dans la région de la Chaudière-Appalaches demeure l'une des préoccupations importantes de la santé publique dans la région, comme en font preuve les diverses études et initiatives de prévention en ce sens. À cet égard, notons la mise sur pied (au printemps 1997) et les travaux des membres de la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant. Dans la foulée des travaux de cette dernière, il fut recommandé de mettre à jour<sup>2</sup> les données du ministère de la Sécurité publique et de la Société de l'assurance automobile du Québec concernant l'alcool et la route, tout en développant une base de comparaison minimale.

Dans le présent document, sont donc détaillés divers indicateurs concernant la problématique de l'alcool et de la route. Suite à 1. la section méthodologique, on y traite 2. des infractions criminelles liées à la conduite avec facultés affaiblies, 3. des révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un, 4. de la conduite d'un véhicule pendant interdiction, 5. des conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang et enfin, 6. de la conduite avec facultés affaiblies, causant des lésions corporelles et la mort. Dans toutes les sections, s'il y a lieu, on passe du général au particulier : ainsi, on procède à une première analyse du Québec et de ses régions puis, on analyse plus spécifiquement la région de la Chaudière-Appalaches en regard du Québec. Enfin, on spécifie, pour les municipalités régionales de comté, leur évolution ainsi que l'état actuel de la situation, face à cette problématique. Une attention particulière sera accordée au regroupement des MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin, lorsque pertinent. Enfin, sont disponibles en annexe les tableaux, selon l'ordre de présentation des indicateurs.

Espérant que ces renseignements permettront de soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé quant à la conduite automobile et la consommation d'alcool dans la région de la Chaudière-Appalaches.

---

<sup>2</sup> La mise à jour est conséquente au document plus détaillé traitant des toxicomanies, Larose 1999.

# 1. LA MÉTHODOLOGIE

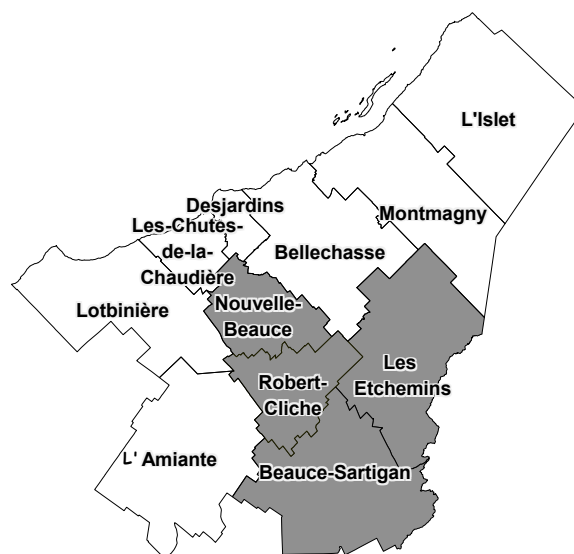
Ces quelques notes méthodologiques présentent les principales sources d'information utilisées ainsi que les limites associées à celles-ci. Essentiellement, on y retrouve les infractions au *Code criminel* reliées à la circulation, ainsi que les données fournies par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Enfin, le mode de calcul de ces données est présenté à la fin de cette section.

## 1.1 La Table de concertation Beauce-Etchemin

Créée en 1997, cette Table regroupe des membres de divers milieux tels : la Direction de la santé publique, le ministère des Transports du Québec, la Sûreté du Québec, ainsi que plusieurs organismes locaux des milieux scolaire et municipal, du gouvernement du Québec, du réseau de la santé, des corps policiers municipaux et provinciaux et enfin du Bureau du coroner du Québec. L'objectif en est de sensibiliser la population aux risques de la conduite avec des facultés affaiblies par l'alcool et de promouvoir la prévention en ce domaine. Le territoire couvert par cette Table est illustré ci-dessous.

Carte 1

Le territoire couvert par la Table de concertation Beauce-Etchemin, 2001



Source : MSSS  
Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Lors de la conférence de presse de décembre 2000, plusieurs des intervenants et des journalistes ont mentionné l'intérêt de disposer d'une base comparative des données de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour les conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang. Lors de la mise à jour des données concernant l'alcool et la route, un effort particulier fut réalisé en ce sens, pour l'ensemble des indicateurs (section 1.3).

## 1.2 Les données sur la criminalité (ministère de la Sécurité publique [MSP])

Le ministère de la Sécurité publique compile annuellement des données sur la criminalité au Québec. Sont couverts par ces données les types d'infractions et les contrevenants au *Code criminel* de même qu'aux lois fédérales, provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux<sup>3</sup>. Ces données rapportent les infractions et les contrevenants repérés par les trois corps policiers suivants : les services de police municipaux, la Sûreté du Québec ainsi que la Gendarmerie royale du Canada. Elles sont répertoriées pour la région de la Chaudière-Appalaches et la province, de 1989 à 1999.

Au plan des limites spécifiques à cette source d'information, on y rapporte que l'incidence déclarée ne représente qu'une fraction de la criminalité réelle, tant adulte que juvénile. De plus, le niveau de déclaration varie selon la disponibilité policière, selon la tolérance qui peut être variable ainsi que par l'application plus ou moins rigoureuse de politiques elles-mêmes sujettes à des changements. Par ailleurs, c'est le lieu de délit qui est retenu et non pas le lieu de résidence du contrevenant. Seul le délit le plus grave est retenu, ce qui entraîne une sous-estimation de crimes moins graves. Enfin, une personne peut faire l'objet de plus d'une arrestation par an.

### 1.2.1 Les infractions au *Code criminel* reliées à la circulation (SAAQ)

En 1993, le Centre Canadien de la Statistique Juridique (CCSJ) révisé le programme de **déclaration uniforme de la criminalité** (DUC), implanté depuis 1961, afin de favoriser la saisie de données communes et constantes dont l'usage de l'alcool ou stupéfiants. Dès 1994, il couvre près de 95 % de toute la criminalité rapportée au Québec. Déjà en 1993, 70 % de l'ensemble des infractions étaient déclarées<sup>4</sup> selon ces règles. Auparavant, les données sur la criminalité provenaient des formules "C" pour les infractions relevant du *Code criminel* et des lois sur les drogues et stupéfiants et des formules "T"<sup>5</sup> pour l'application des règlements de la circulation.

Concernant notre étude, les infractions reliées aux règlements de la circulation au Québec seront retenues selon deux sources d'information : le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

---

<sup>3</sup> Les lois fédérales sur les stupéfiants incluent la possession, le trafic et l'importation de drogues. Les autres lois fédérales touchent à la marine marchande. Les lois provinciales concernent la loi sur les alcools, celle sur les valeurs mobilières et certaines autres. Enfin, les lois municipales touchent tout ce qui relève de la juridiction municipale (contraventions, règlements, etc.).

<sup>4</sup> Ce résultat provenant d'un échantillon restreint d'infractions déclarées.

<sup>5</sup> La formule "T" comprend, entre autres, les détails concernant les :

- conduites avec facultés affaiblies causant la mort (article de loi 253-3),
- conduites avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles (article de loi 255-2),
- conduites avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg (article de loi 253-a),
- refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang (article de loi 254-5),
- délits de fuite ainsi que la conduite pendant interdiction.

Pour les infractions au *Code criminel* (MSP, 1991 à 1997) reliées aux contrevenants conduisant avec facultés affaiblies par l'alcool, l'exactitude des données est directement tributaire de l'activité policière : intensité de la surveillance policière, fréquence des vérifications, barrages routiers vérifiant le taux d'alcool des conducteurs (souvent érigés durant la période des fêtes plutôt qu'à la sortie des bars à chaque fin de semaine). Ainsi, les liens entre la consommation d'alcool et les risques reliés à la conduite automobile seraient sous-estimés puisque l'investigation est réalisée presque exclusivement en cas d'accident et encore, elle est soumise à la volonté du policier d'estimer le taux d'alcool. Enfin, il n'existe pas de mesure pour vérifier l'intensité de la surveillance annuelle faite par les différents corps de polices.

Comme limitation à la portée des données, ne sont retenues que les infractions où il y eut **condamnation** et non sur l'ensemble de celles émises par les policiers. Il y a infraction lorsque le policier arrête la personne, investigue et remplit le constat d'infraction. La condamnation pour sa part, survient lorsque le conducteur reconnaît sa culpabilité en payant l'amende ou par suite d'un jugement<sup>6</sup>.

### 1.2.2 Les données de la SAAQ

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) fournit les données relatives aux parcs automobile (dont les titulaires de permis de conduire), aux accidents de la route ainsi qu'aux taux d'alcoolémie des conducteurs décédés dans les accidents de véhicules routiers. Généralement, les données couvrent la période de 1991 à 1997.

Toujours de la même source d'information (la SAAQ) proviennent les données concernant les décès routiers reliés au taux d'alcoolémie. En fait, les données recueillies dans les rapports d'accidents rapportés à la SAAQ sont comparées avec celles du Bureau du coroner<sup>7</sup>. Le pourcentage des victimes décédées et testées pour leur taux d'alcoolémie (jumelage SAAQ et Bureau du coroner) varie de 65 % à 83 % au cours des huit dernières années (tableau suivant).

---

<sup>6</sup> Ainsi, l'infraction n'apparaît dans les fichiers de la SAAQ qu'au moment où il y a eu condamnation; le délai moyen serait de 213 jours entre la date de l'infraction et celle de la condamnation.

<sup>7</sup> Le coroner demande aux policiers une évaluation du taux d'alcoolémie lorsqu'il y a décès sur les routes. Cependant, cette mesure **n'est pas obligatoire**. Elle ne couvre donc pas tous les cas de décès. De plus, le coroner demande d'évaluer le taux d'alcoolémie seulement s'il croit que l'alcool peut être un facteur causal de l'accident. Ainsi, le pourcentage de personnes testées est potentiellement surestimé, puisque toutes les victimes ne sont pas testées.

Tableau 1

Pourcentage et nombre de conducteurs décédés,  
jumelage entre les données de la SAAQ et celles du Bureau du coroner,  
le Québec, 1990 à 1998

Année de l'accident	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Jumelés	560	541	527	513	444	472	512	418	412	456
Testés	392	350	394	424	334	380	394	315	301	355
% Testés/Jumelés	70 %	65 %	75 %	83 %	75 %	81 %	77 %	75 %	73 %	78 %

Source : SAAQ, Vézina 1997 et 2001

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSR), 2001

Pour les statistiques, seul le lieu de résidence des conducteurs est connu, puisque le lieu où l'infraction fut commise n'est pas disponible dans les fichiers (dans le cas d'une personne morale, il peut s'agir du lieu de localisation du siège social ou d'une succursale).

### 1.3 Le calcul des indicateurs

Traditionnellement la SAAQ nous fournit ses données compilées sur cinq ans et s'appuie sur le pourcentage des conducteurs, décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang et ce, à partir des fichiers de la SAAQ et du Coroner du Québec. Ainsi, respectivement on obtenait régionalement en 1992-1996, 54 % de ces conducteurs ayant de l'alcool dans le sang; en 1993-1997, 48 % et en 1994-1998, 42 %. Au Québec, ils variaient de 43 % à 42 %. Bien que le bilan régional semble s'améliorer sensiblement, une base comparative était recherchée, afin d'être en mesure de se comparer aux autres régions, sur une base plus étoffée que les seuls décès. Nous proposons donc, de rapporter ces décès sur le nombre de conducteurs, titulaires de permis de conduire dans chacune des régions et sur chacun des territoires couverts par l'étude. De plus, cette façon de faire fut reportée sur l'ensemble des données de la SAAQ et du ministère de la Sécurité publique (MSP). Ainsi, dans le calcul des taux, tous les indicateurs ont pour dénominateur les titulaires de permis de conduire, selon chacune des années concernées.

Enfin des tests statistiques ont été effectués sur l'ensemble des données. Essentiellement, il s'agit de l'erreur-type et du coefficient de variation. Son mode de calcul est présenté au tableau suivant.

Tableau 2

## Illustration du calcul des coefficients de variation pour les taux et pour les proportions

Calcul d'un coefficient de variation pour un taux						
Type de données	Données de départ		Taux t=a/N	Erreur-type s=t/racine(a)	C.V. (%) c.v.=s/t 100	
	Nb de cas	Titulaires				
	a	N				
1999						
Révocations (Gaspésie [...])	365	64 043	0,0057	0,0003	5,23 %	
Le Québec	14 985	4 447 439	0,0034	0,0000	0,82 %	

Calcul d'un coefficient de variation pour une proportion						
Type de données	Données de départ		Calcul de l'erreur-type		C.V. (%) c.v.=s/p 100	
	Nb de cas	Population	Proportion	Prop.complémentaire		
	a	N	p=a/N	q=1-p		
1994-1998						
Conducteurs						
décédés, ayant						
alcool, femmes	78	731	0,107	0,89	0,01	10,7 %
Hommes	653	731	0,893	0,11	0,01	1,3 %

Source : adaptation de Bernard, 1995 et Bourassa  
 Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

En fait ces tests sont pertinents particulièrement dans le cas des petits nombres. Les coefficients de variation étant exprimés en pourcentage, nous les exprimons à la manière de Pageau et autres (1997) et de Statistique Canada :

« les valeurs ayant un CV inférieur ou égal à 16,5 % ont été publiées sans restriction;

les valeurs ayant un CV supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 % doivent être interprétées avec prudence et ont été identifiées par un astérisque (\*);

Les valeurs ayant un CV supérieur à 33,3 % n'ont été présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées. Dans les tableaux, ces valeurs ont été identifiées par deux astérisques (\*\*) tandis que dans les graphiques, elles ont été supprimées. » (Pageau et autres, 1997 : 11)

Enfin, ces tests ont été effectués sur l'ensemble des données présentées. Ainsi, s'il n'y a pas de mention spécifique, c'est que le coefficient de variation était de 16,5 % et moins et donc que l'information pouvait être émise, sans restriction. Dans tous les autres cas, une mention sera indiquée aux tableaux, graphiques et cartes concernés.

## 2. LES INFRACTIONS CRIMINELLES LIÉES À LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

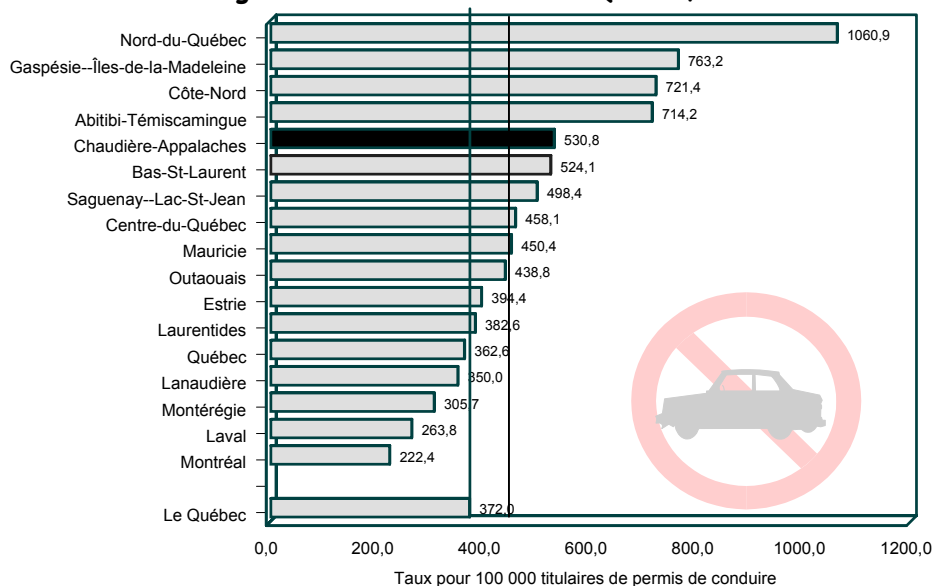
Dans ce chapitre on traite d'abord de l'ensemble des infractions criminelles<sup>8</sup> liées à la conduite avec les facultés affaiblies<sup>9</sup> qui sont présentées pour le Québec et ses régions. Elles proviennent de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Par ailleurs, pour la région et le Québec, on regarde uniquement les infractions au *Code criminel*, pour **conduite avec facultés affaiblies**, ces informations provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP). Ces indicateurs sont calculés sur le nombre de titulaires de permis de conduire de chacun des territoires considérés.

### 2.1 Le Québec et ses régions

L'ensemble des infractions criminelles liées à la conduite avec les facultés affaiblies se répartit très inégalement entre les régions du Québec. En 1998, le Québec obtient un taux de 372 pour cent mille titulaires de permis de conduire alors qu'il se situe à 531 pour la région (graphique 1, annexe, tableau 4).

**Graphique 1**

**Taux d'infractions criminelles liées à la conduite avec les facultés affaiblies,  
pour cent mille titulaires de permis de conduire,  
les régions administratives et le Québec, 1998**



Source : SAAQ, service des études et des stratégies en sécurité routière 1999, données inédites 2001  
Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

<sup>8</sup> Ces infractions au *Code criminel* sont reliées à la conduite de véhicules à moteur, d'aéronefs ou de bateaux. Une majorité de ces infractions concernent les délits de fuite (47 % en 1996), suivis de près par des cas de conduite avec facultés affaiblies où le taux d'alcoolémie dépasse 80 mg (45 %).

<sup>9</sup> Celles-ci correspondent à l'arrestation proprement dite, sans que la culpabilité soit reconnue. Les années financières des infractions et des révocations ne coïncident pas puisque la révocation peut survenir plus tard, donc une année ultérieure. De plus, une même révocation peut s'appliquer à une ou plusieurs infractions.

Ainsi, en 1998, la région de la Chaudière-Appalaches se situe au 5<sup>e</sup> rang sur 17 régions au Québec en regard de cet indicateur.

De 1994 à 1998, on note une baisse substantielle du nombre d'infractions criminelles liées à la conduite avec les facultés affaiblies pour la région de la Chaudière-Appalaches (où l'on passe de 1 509 infractions à 1 378) et pour le Québec (18 772 à 16 377) soient des variations respectives de -8,7% et de -12,8 %.

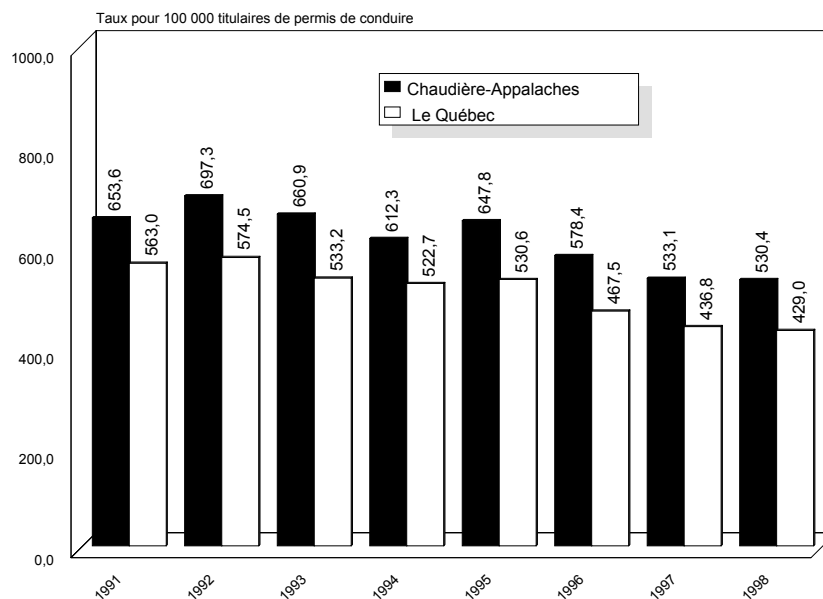
## 2.2 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec

Un autre indicateur, étroitement associé au précédent mais provenant cette fois-ci du ministère de la Sécurité publique permet de suivre l'évolution des infractions au *Code criminel*, pour conduite avec facultés affaiblies.

La conduite avec facultés affaiblies ou lorsque le taux d'alcool dans le sang dépasse 80 mg, constitue de loin, l'infraction associant l'alcool et la route, la plus fréquente au *Code criminel*. Le graphique 2 (annexe, tableau 5) illustre la fréquence de celles-ci pour la région et le Québec. Bien que l'on observe une baisse des infractions avec facultés affaiblies pour la région et le Québec, (région : -10,9 %; QC : -18,0 %) il demeure que les taux régionaux demeurent sensiblement et systématiquement plus élevés que ceux du Québec.

Graphique 2

Taux d'infractions au *Code criminel*, pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991-1998



Source : ministère de la Sécurité publique 1999, tableau 5,1  
 Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Enfin, sur l'ensemble de 1991 à 1998, on dénombre régionalement une moyenne annuelle de 1 520 infractions concernant la conduite avec facultés affaiblies. En 1998, il y en a 1 377.



- ☞ Pour l'ensemble des infractions criminelles liées à la conduite avec facultés affaiblies, en 1998, la région de la Chaudière-Appalaches se situe au 5<sup>e</sup> rang<sup>10</sup> sur les dix-sept régions du Québec; son taux est de 531 pour cent mille titulaires de permis de conduire alors qu'il est de 372 pour le Québec. De 1994 à 1998, on note une baisse de ces infractions de 8,7 % pour la région et de 12,8 % pour le Québec.
- ☞ De 1991 à 1998, même si on note une baisse substantielle des taux d'infractions au *Code criminel* pour conduite avec facultés affaiblies tant pour la région (10,9 %) que pour le Québec (18,0 %), on remarque que ceux de la région sont constamment et systématiquement plus élevés que ceux du Québec.
- ☞ Toujours pour les infractions au *Code criminel* pour conduite avec facultés affaiblies, en 1998, tant pour le Québec (429 pour cent mille titulaires de permis de conduire) que pour la région, on atteint les taux les plus bas d'infractions (530,4).

---

<sup>10</sup> Selon un ordre décroissant, soit du plus grand au plus petit donc, des taux les plus élevés aux plus bas.

### 3. LES RÉVOCATIONS DE PERMIS DE CONDUIRE OU DE SUSPENSION DU DROIT D'EN OBTENIR UN, EN RAISON D'ALCOOL

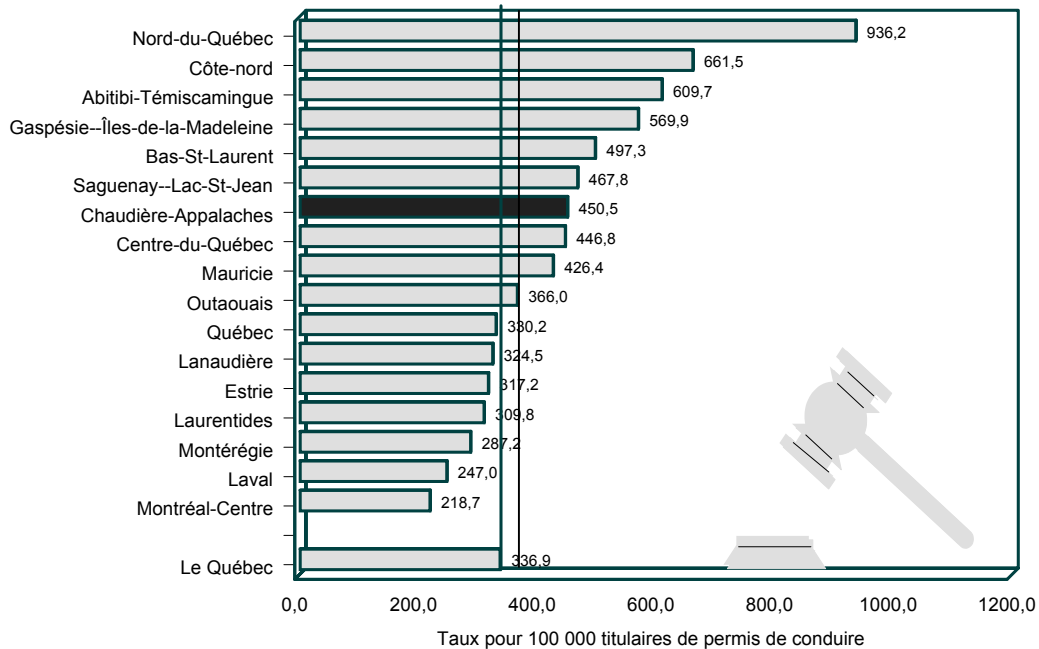
Ce chapitre détaille pour le Québec, ses régions et les municipalités régionales de comté (MRC) de la Chaudière-Appalaches, les **révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un, en raison d'alcool**. Ces informations proviennent de la SAAQ et couvrent de 1990 à 1999 pour le Québec et les régions et de 1992 à 1999 pour les MRC.

#### 3.1 Le Québec et ses régions

Les **révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un** en raison d'infractions au *Code criminel*, pour alcool seulement, permettent de situer la région, comparativement au Québec mais également, en regard des autres régions du Québec. Ainsi au graphique 3, on peut voir que le taux de la région (450 pour cent mille titulaires de permis de conduire) est supérieur à celui du Québec (337), ce qui situe la région de la Chaudière-Appalaches au 7<sup>e</sup> rang sur 17 régions.

**Graphique 3**

**Taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un, pour infraction au *Code criminel*, alcool seulement, pour cent mille titulaires de permis de conduire, les régions administratives et le Québec, 1999**



Source : SAAQ, Vézina, Lyne, données inédites 2001  
Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

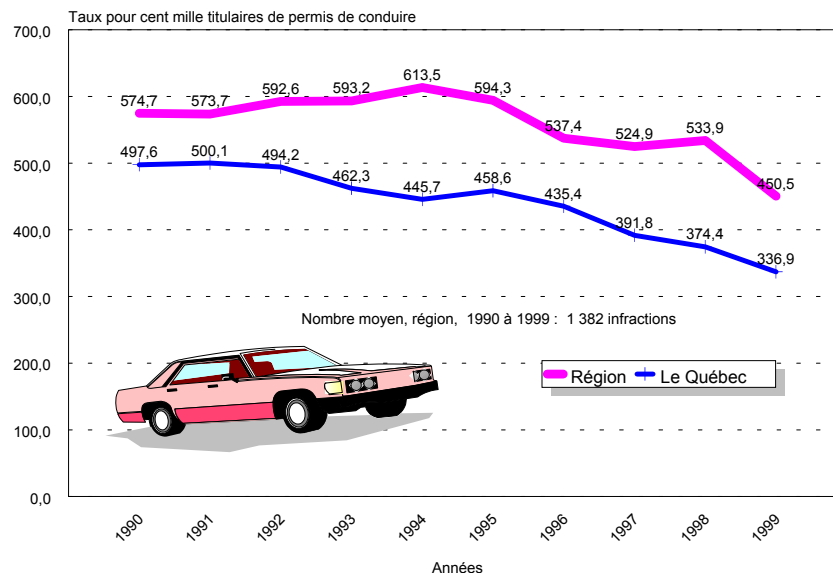
Il est intéressant de noter que les régions ayant des taux supérieurs à ceux de la Chaudière-Appalaches sont réputées pour leur grande distance pour se rendre d'un point d'intérêt, ville ou village, à un autre... Alors que les taux sont généralement moins élevés dans des zones réputées plus urbaines, notamment, peut-être parce que pouvant offrir davantage d'alternative de transport.

### 3.2 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec

On peut remarquer au graphique 4, que le Québec poursuit, depuis 1991, sa chute des taux de révocation de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au *Code criminel* pour conduite avec facultés affaiblies. Cependant, la région n'amorce vraiment cette chute qu'en 1994 et maintient constamment des taux nettement plus élevés que ceux du Québec, à l'égard de cet indicateur. Sur les dix années observées, la variation pour la région est de -21,6% alors qu'elle est de -32,3 pour le Québec.

Graphique 4

**Taux d'infractions au *Code criminel*, alcool seulement, pour révocation ou suspension du permis, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990-1999**



Source : Paquet 1999, 2000 : 124-142 et SAAQ, données inédites, version du 11 août 2000  
 Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Ces résultats sont notamment tributaires de nombreux facteurs. Cependant, la constance des taux supérieurs pour la région, l'ampleur de la différence d'avec les taux provinciaux ainsi que leur répercussion sur les autres indicateurs consacrent cette problématique comme problème prioritaire pour la région.

Donc, on retient que les révocations ou suspensions de permis de conduire en raison de consommation d'alcool sont systématiquement plus élevées pour la région de la Chaudière-Appalaches que pour le Québec. On note cependant, une tendance à la baisse depuis 1994 pour la région alors que celle du Québec est amorcée depuis 1991.

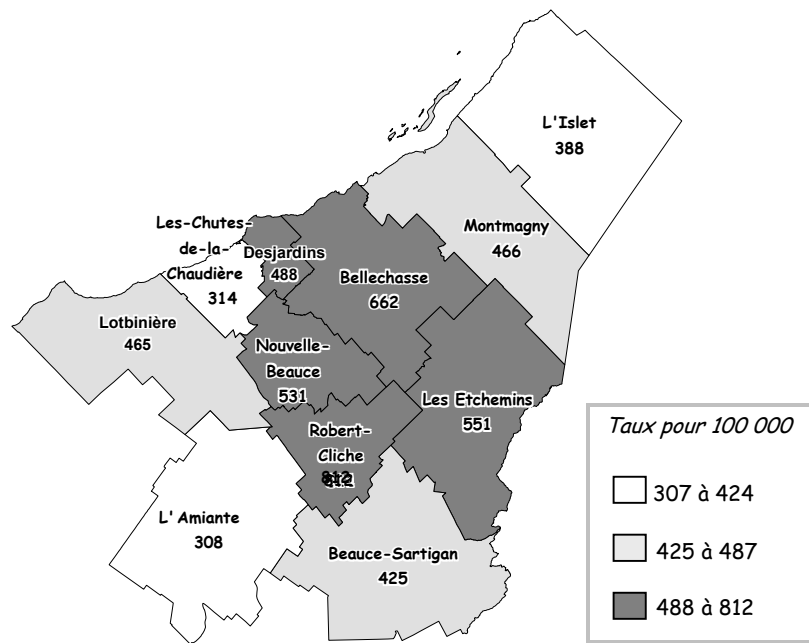
### 3.3 Les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches

Cette section décrit plus spécifiquement la situation des MRC et leur évolution, par rapport aux **révocations ou suspensions** de permis de conduire pour conduite avec facultés affaiblies.

La carte 2 montre, en 1999, les MRC les plus touchées pour les révocations ou les suspensions du droit d'obtenir un permis de conduire en raison de conduite avec facultés affaiblies.

Carte 2

**Taux d'infractions au *Code criminel*, pour révocation ou suspension du permis, alcool seulement, pour cent mille titulaires de permis de conduire, MRC, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1999**



Source : SAAQ, Vézina 1998 et données inédites, 1998-1999, mise à jour du 11 août 2000.  
Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Si, en 1999, les MRC de L'Amiante (taux de 308 pour cent mille titulaires de permis de conduire), Les-Chutes-de-la-Chaudière (314) et de L'Islet (388) récoltent les taux les plus faibles de révocations de permis, celles de Beauce-Sartigan (425), de Montmagny (466) et de Lotbinière (465) se situent dans la moyenne. Par contre, Bellechasse (662) et trois des MRC de la Table de

concertation Beauce-Etchemin ont les taux les plus élevés. Ce sont La Nouvelle-Beauce (531), Les Etchemins (551) et Robert-Cliche (812).

### 3.3.1 L'évolution des révocations ou suspensions de permis de conduire

Comme constat dans le temps, outre le fait que les taux régionaux sont constamment plus élevés que le Québec (graphique 4), c'est la grande variation des taux (de 1992 à 1999) par territoires de MRC qui surprend (graphique 5, annexe, tableau 7). Les baisses observées pour la région et le Québec, entre 1992 et 1999, se vérifient pour toutes les MRC, sauf pour Robert-Cliche. Nous présentons donc les résultats évolutifs, de 1992 à 1999, des taux de révocation de permis de conduire pour chacun des territoires de MRC au prochain graphique.

Alors que L'Islet et Montmagny enregistrent des taux variables généralement sous la moyenne régionale au cours des années, Bellechasse a connu une baisse intéressante de ses taux, pour ensuite les voir augmenter à partir de 1996, et terminer au-dessus de la moyenne régionale.

Desjardins, pour sa part demeure au-dessus des taux régionaux jusqu'en 1995 alors que sa voisine, Les Chutes-de-la-Chaudière, obtient les taux de révocations presque systématiquement les plus bas de la région. Lotbinière améliore sa situation depuis 1994 et affiche des taux inférieurs à ceux de la région pour les trois dernières années.

La Nouvelle-Beauce, par contre, a des taux trop souvent supérieurs à ceux de la région et on y note une diminution des révocations à partir de 1997. Robert-Cliche affiche le tableau le plus sombre : les taux y sont nettement et systématiquement supérieurs à la région et les deux dernières années affichent des taux plutôt élevés. La MRC Les Etchemins se maintient généralement à des taux côtoyant la moyenne. Enfin, Beauce-Sartigan, se situant dans la moyenne régionale, affiche un taux sensiblement inférieur à celle-ci en 1999.

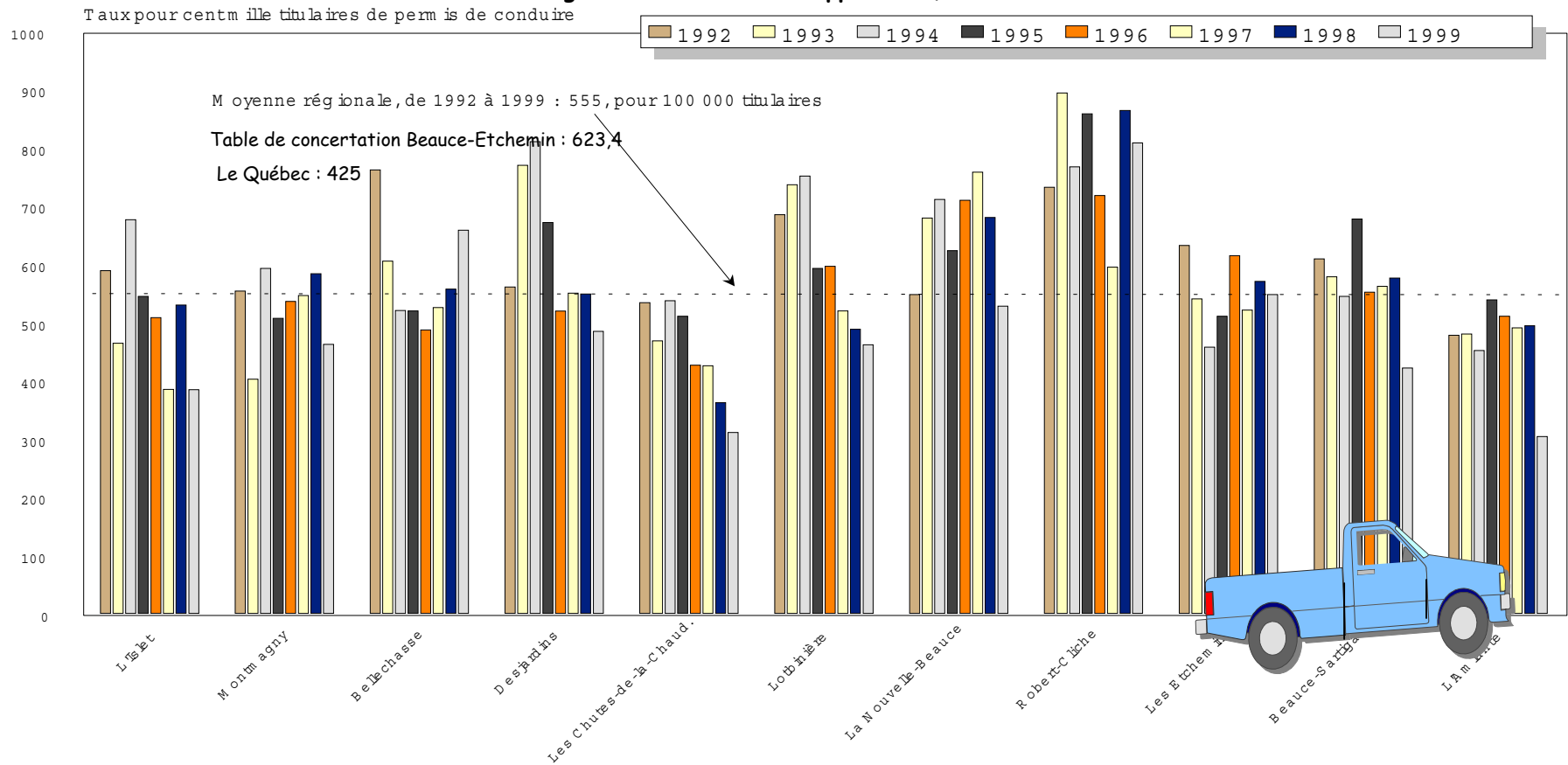
Enfin, L'Amiante se situe sous la moyenne régionale et on y note également, une baisse importante des taux en 1999.

Enfin, un dernier mot sur les révocations, pour mentionner que le taux moyen pour cent mille titulaires de permis de conduire, de 1992 à 1999, des MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin (623,4) est plus élevé que celui de la région (555) et donc, que de celui du Québec (425). Selon les trois périodes de cette étude, de 1992 à 1996, 1993-1997 et 1994-1998, ces taux pour la Table sont respectivement de 638,3, 635,4 et 635,5 alors que pour la région ils sont de 585,8, 572,0 et de 560,1. Au Québec, ils se situent respectivement à 458,9, 438,4 et à 420,7 (annexe, tableau 8).

Donc, pour les révocations ou suspensions du droit d'obtenir le permis de conduire en raison d'alcool, on observe que la situation varie sensiblement selon les MRC, mais également selon les années, de 1992 à 1999. On remarque que les Chutes-de-la-Chaudière et L'Amiante se démarquent favorablement de la moyenne régionale, alors que la MRC de Robert-Cliche est, au cours des huit années observées, systématiquement au-dessus de la moyenne régionale. Enfin, les MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin ont dans l'ensemble un taux moyen plus élevé que celui de la région et du Québec.

Graphique 5

Taux d'infractions au Code criminel, pour révocation ou suspension du permis, alcool seulement, pour cent mille titulaires de permis de conduire, MRC et région de la Chaudière-Appalaches, 1992 à 1999



Source : SAAQ, Vézina 1998 et données inédites, 1998-1999, mise à jour du 11 août 2000.  
 Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001



- ‡ Les **révocations ou suspension de permis** de conduire pour conduite avec facultés affaiblies présentent des taux nettement plus élevés pour la région (450 pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1999) que pour le Québec (337), bien que l'on note une baisse de celles-ci au cours des dernières années.
- ‡ Comparativement aux autres régions du Québec, pour ce qui est **des révocations de permis de conduire** ou de suspension du droit d'en obtenir un en raison d'alcool, la région gagne quelques places pour se situer au 7<sup>e</sup> rang en 1999.
- ‡ En ce qui a trait aux **révocations de permis de conduire** ou de suspension du droit d'en obtenir un, on remarque, en 1999, que les MRC de Robert-Cliche (812 pour cent mille titulaires de permis de conduire), Les Etchemins (551), La Nouvelle-Beauce (531) sont particulièrement touchées. La grande variation des taux selon les années et selon les MRC surprend également. Pour ce qui est des MRC comptant le moins de ces infractions et qui sont presque constamment sous la moyenne régionale, mentionnons L'Amiante (308), Les Chutes-de-la-Chaudière (314) et L'Islet (388).
- ‡ Un dernier mot pour la Table de concertation Beauce-Etchemin pour souligner que les taux de révocations de permis de conduire y sont substantiellement plus élevés que pour la région et donc, que pour le Québec.

## 4. La conduite d'un véhicule pendant interdiction

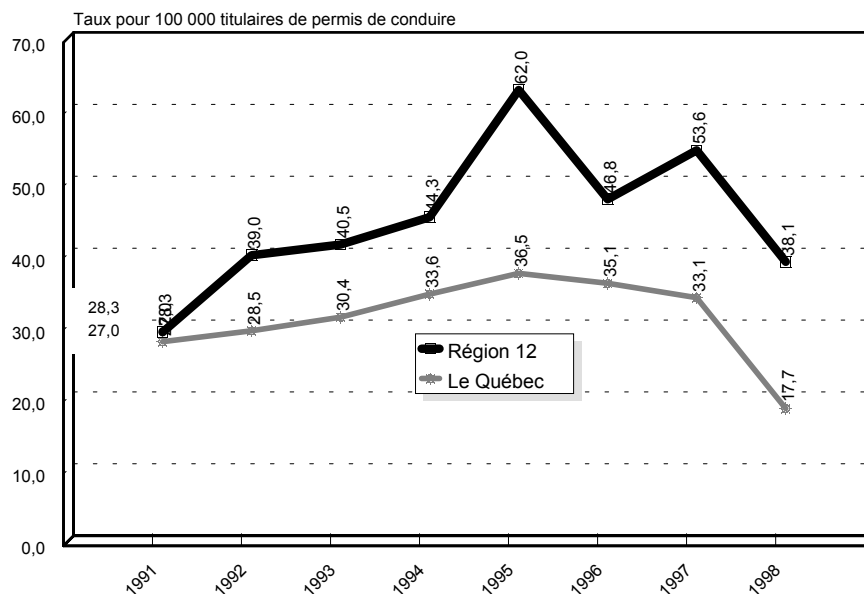
Ce chapitre ouvre une parenthèse sur les infractions au *Code criminel* pour **conduite d'un véhicule pendant interdiction**. En effet, il s'agit de l'une des sentences souvent associée à la conduite avec les facultés affaiblies. Provenant du ministère de la Sécurité publique, elles couvrent la période de 1991 à 1998.

### 4.1 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec

La **conduite d'un véhicule pendant interdiction** renseigne quant aux pratiques régionales de conduite automobile. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, on en dénombre quelques 110 en moyenne par année. Le graphique 6 (annexe, tableau 5) démontre que proportionnellement, les taux régionaux de conduite pendant interdiction sont systématiquement plus élevés pour la région que pour le Québec bien que, tant pour la région de la Chaudière-Appalaches que pour le Québec, on observe une tendance à la baisse depuis 1995.

Graphique 6

Taux des infractions au *Code criminel*,  
pour conduite d'un véhicule pendant interdiction,  
pour cent mille titulaires de permis de conduire,  
région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991-1998



Source : ministère de la Sécurité publique 1999, tableau 5,1  
Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Malgré cette tendance à la baisse au cours des quatre dernières années, l'écart entre la région et le Québec se maintient.



- † En ce qui a trait à la conduite d'un **véhicule pendant interdiction**, on remarque que les taux régionaux sont nettement plus élevés (38 pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1998) que ceux du Québec (18) et que l'écart se maintient au cours des dernières années. Néanmoins, on observe généralement une tendance à la baisse depuis 1995, tant pour la région que pour le Québec.

## 5. LES CONDUCTEURS DÉCÉDÉS, TESTÉS ET AYANT DE L'ALCOOL DANS LE SANG

Traditionnellement, la SAAQ nous fournit ses données compilées sur cinq ans et s'appuie sur le pourcentage des **conducteurs, décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang** et ce, à partir de ses fichiers et de ceux du Bureau du coroner. Ainsi, respectivement on obtenait régionalement en 1992-1996, 54 % de ces conducteurs ayant de l'alcool dans le sang; en 1993-1997, 48 % et en 1994-1998, 42 %. Au Québec, ils variaient de 43 % à 42 %. Bien que le bilan régional semble s'améliorer sensiblement, une base comparative plus étoffée que les fréquences et les proportions était recherchée, afin d'être en mesure de se comparer aux autres régions. Ces données sont donc présentées en se basant sur les titulaires de permis de conduire pour les régions, le Québec, ainsi que pour les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches. Dans ce chapitre, il est important de porter une attention particulière aux coefficients de variation<sup>11</sup> (pour plus de détails, voir section 1.3) qui nuancent sensiblement l'interprétation en raison des petits nombres en cause.

### 5.1 Le Québec et ses régions

Pour les **conducteurs, décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang**, en termes de taux régionaux les plus problématiques, comparativement aux autres régions du Québec, la région de la Chaudière-Appalaches passe du deuxième rang en 1992-1996 (taux de 7,6 pour cent mille titulaires de permis de conduire, après le Nord-du-Québec), au quatrième rang (6,7) en 1993-1997 et au cinquième rang en 1994-1998 (6,1) (graphique 7).

Pour la dernière période, de 1994 à 1998, le taux régional des conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang est de 6,1 pour cent mille titulaires de permis de conduire, alors qu'il se situe à 3,4 pour le Québec (graphique 7).

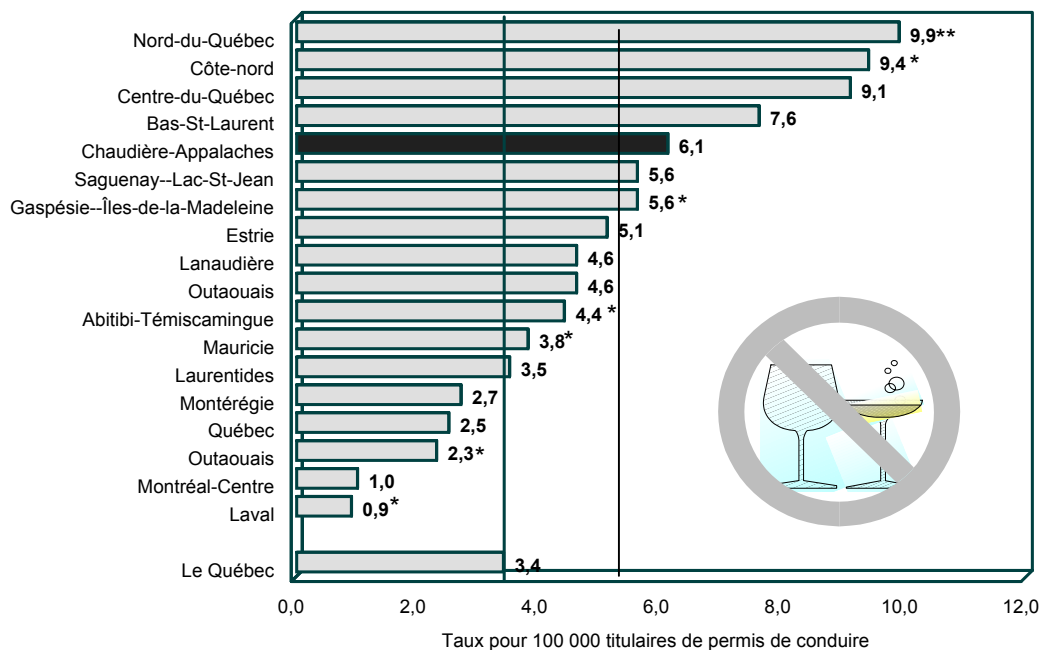
---

<sup>11</sup> \* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

Graphique 7

Taux de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, les régions administratives et le Québec, 1994-1998



\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

Source : SAAQ, Vézina, Lyne, données inédites 2001.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

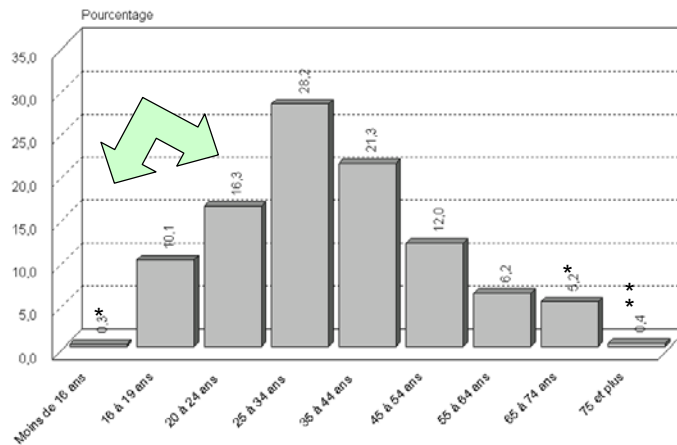
Ainsi, l'amélioration remarquée, selon les pourcentages, se confirme également dans les taux. Il s'agit donc de gains sensibles et substantiels.

### 5.1.1 Au Québec, selon l'âge

De 1994 à 1998, sur les 1 724 conducteurs décédés, testés, 731 avaient de l'alcool dans le sang, soit 42 %. En regard de l'âge, c'est chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans puis chez les personnes de 35 à 44 ans que l'on retrouve les plus fortes proportions de conducteurs décédés, ayant de l'alcool dans le sang (graphique 8).

Graphique 8

Proportion de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, selon l'âge, le Québec, 1994-1998



\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

Source : adaptation de SAAQ, 2000 : 203 et Vézina, données inédites 2001.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Remarquant que les groupes d'âges ne sont pas égaux dans ce dernier graphique, signalons qu'en regroupant les jeunes âgés de 24 ans et moins, ceux-ci se retrouveraient alors au second rang, soit 26,7 %.

Un autre indicateur connexe, soit l'alcoolémie des conducteurs circulant sur les routes entre 21 heures et 3 heures du matin<sup>12</sup>, démontre une diminution générale de l'alcoolémie<sup>13</sup> de 1981 (5,9) à 1999<sup>14</sup> (1,8). Cette diminution se vérifie pour tous les groupes d'âge. Les concentrations d'alcool dans le sang dépassant la limite légale se situe, en 1999<sup>15</sup> à respectivement 1,4 pour les jeunes de 16 à 24 ans, à 1,2 pour les 25 à 39 ans, à 2,1 pour les gens âgés de 40 à 59 ans, à 2,2 pour les 60 ans et plus (annexe 1, tableau 14).

### 5.1.2 Au Québec, selon le sexe

Selon le sexe, dans un premier temps, il y a beaucoup moins de femmes que d'hommes, décédés, ayant subi un test d'alcoolémie. Au Québec, de 1994 à 1998, on dénombre respectivement 297 femmes pour 1 427 hommes, conducteurs décédés, testés (ce qui donne 17 % de femmes pour 83 %

<sup>12</sup> Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

<sup>13</sup> Pour 1981, 1986 et 1991 : 80 mg/100 ml pour tous les conducteurs. Pour 1999 : 0 mg/10 ml, pour les titulaires de permis apprentis et probatoires; 80 mg/100 ml pour les titulaires de permis réguliers.

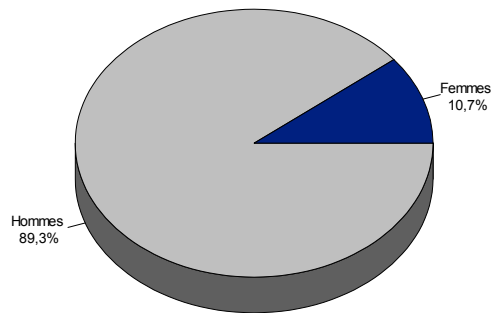
<sup>14</sup> Résultats partiels, ne comprenant qu'une année, l'étude se poursuivant sur deux ans.

<sup>15</sup> *Idem*.

d'hommes), soit un total de 1 724. Pour ceux et celles ayant de l'alcool dans le sang, les proportions sont de 89 % pour les hommes et 11 % pour les femmes (graphique 9, annexe, tableau 13).

### Graphique 9

#### Proportion de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, selon le sexe, le Québec, 1994-1998



Source : adaptation de SAAQ, 2000 et Vézina, données inédites 2001.  
Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Selon un autre indicateur, soit l'alcoolémie des conducteurs circulant sur les routes entre 21 heures et 3 heures du matin<sup>16</sup>, on peut vérifier, là encore, qu'il s'agit d'un phénomène essentiellement masculin. Ainsi en 1999<sup>17</sup>, l'alcoolémie dans les cas dépassant la limite légale des hommes est de 2,2 alors qu'elle se situe à 0,7 pour les femmes (annexe, tableau 14).

## 5.2 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec

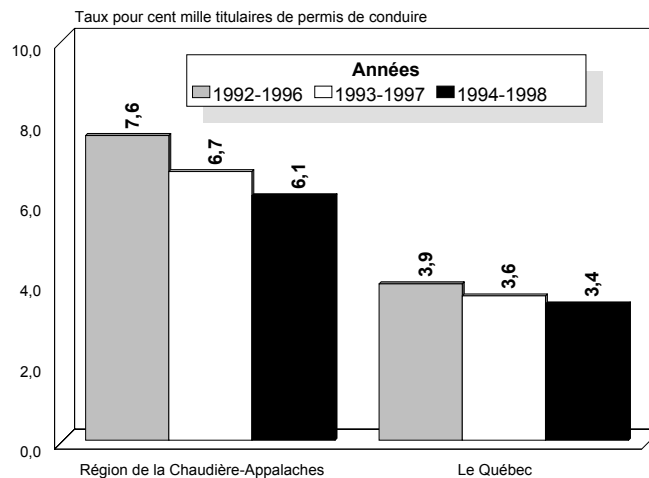
Rappelons que les taux sur les **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang** sont rapportés sur le nombre de conducteurs, titulaires de permis de conduire pour la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec. Voyons plus précisément, selon les trois périodes (1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998), l'évolution de cet indicateur pour la région et le Québec.

<sup>16</sup> Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

<sup>17</sup> Résultats partiels, l'enquête se déroulant sur deux années (1999 et 2000).

## Graphique 10

**Taux de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998**



Source : Adaptation des données de la SAAQ, 1998 : 124 à 142

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

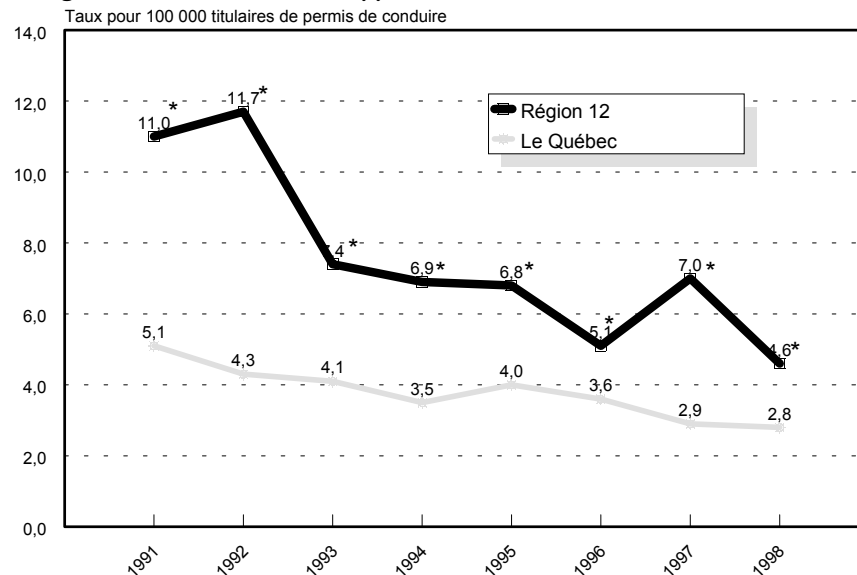
Ainsi, tout en observant une diminution régionale des taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang, on remarque aussi une baisse, quoique moins prononcée, pour le Québec. Notons que le nombre de conducteurs décédés et testés est resté sensiblement le même (respectivement 173, 174 et 182), au cours des trois périodes observées. Enfin, les taux sont sensiblement plus élevés pour la région que pour le Québec.

Ainsi, au cours des trois périodes observées, on retient que la situation des conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang, s'améliore sensiblement pour la région de la Chaudière-Appalaches ainsi que pour le Québec en général.

La baisse de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang illustrée sur les trois périodes (1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998 au graphique 10, annexe, tableaux 9-11) se vérifie également dans les taux, par année, de la région (bien que les coefficients de variation invitent à la prudence, en raison des petits nombres en cause) et du Québec (graphique 11, annexe tableau 15). On en dénombre en moyenne 19 pour chaque année pour Chaudière-Appalaches et 160 pour le Québec.

Graphique 11

Taux de conducteurs décédés (fichiers SAAQ et coroner jumelés), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991 à 1998



\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

Source : SAAQ, Vézina, Lyne, données inédites 2001.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Ainsi, les taux de la région de la Chaudière-Appalaches sont systématiquement plus élevés que ceux du Québec. Une tendance générale à la baisse est observée de 1991 à 1998, pour le Québec et virtuellement pour la région.

### 5.3 Les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches

Par MRC<sup>18</sup> (graphique 12, annexe, tableaux 16-18), on remarque que les données doivent être interprétées avec prudence (\*<sup>19</sup>) ou encore, ne sont présentées qu'à titre indicatif (\*\*<sup>20</sup>). On note généralement, de 1992-1996 à 1994-1998, une baisse sensible des taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang pour presque l'ensemble des MRC, malgré des variations importantes entre elles et selon les années.

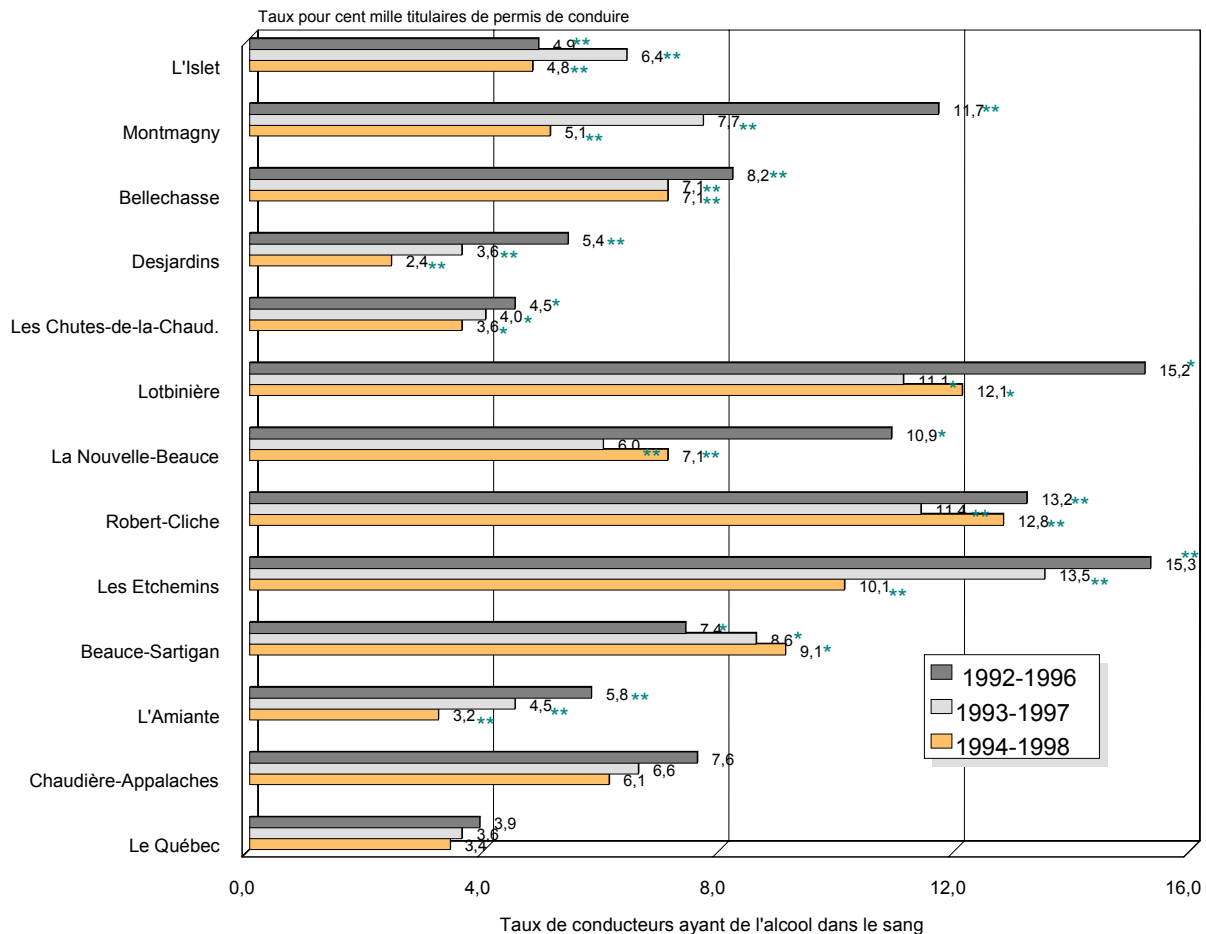
<sup>18</sup> Attention, l'analyse des taux par MRC est particulièrement délicate, en raison des petits nombres. À titre d'illustration, on est passé de 93 décès de conducteurs testés et ayant de l'alcool dans le sang pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches de 1992-1996, à 83, de 1993 à 1997 et à 77, de 1994 à 1998.

<sup>19</sup> \* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

<sup>20</sup> \*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement.

Graphique 12

Taux de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ, Bureau du coroner) et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, MRC, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998



\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement.

Note : Pour 1993-1997, le taux de la région est ici de 6,6 comparativement au graphique 10 (6,7) en raison de la source divergente de données.

Source : Adaptation, SAAQ 1992 à 1997 : annexe D et données inédites, Lyne Vézina

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Seulement à titre indicatif donc, une analyse détaillée permet de réaliser que la situation diffère sensiblement entre les MRC, et selon les groupes d'années.

Sur les trois périodes observées (1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998), la MRC L'Islet conserve un taux à peu près stable (4,9\*\* à 4,8\*\* pour cent mille titulaires de permis de conduire) quant à ses conducteurs décédés, testés, jumelés et ayant de l'alcool dans le sang, alors que la MRC de

Montmagny, connaît une baisse de ses taux, passant de 11,7\*\* pour cent mille titulaires de permis de conduire à 5,1\*\*.

Pour les MRC du littoral, on remarque que c'est la MRC de Lotbinière (15,2\* à 12,1\*) qui affiche les taux les plus élevés malgré une baisse de ceux-ci. Les MRC Desjardins (5,4\*\* à 2,4\*\*) et Les Chutes-de-la-Chaudière (4,5\* à 3,6\*) accusent une légère baisse des taux, bien que constante. Enfin, Bellechasse baisse légèrement pour se stabiliser (8,2\*\* à 7,1\*\*) ensuite.

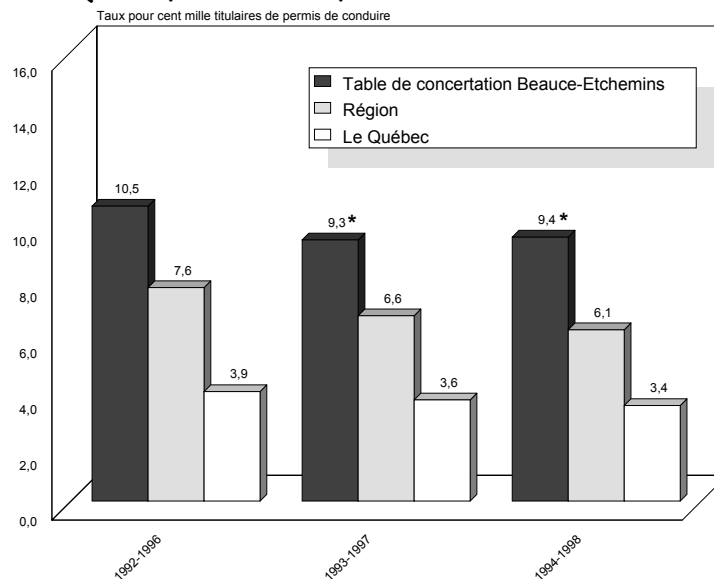
En ce qui a trait aux MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin, celle des Etchemins affiche une baisse sur chacune des trois périodes (passant respectivement de 15,3\*\*, à 10,1\*\*), alors que l'on note une hausse des taux dans Beauce-Sartigan (7,4\* à 9,1\*). La Nouvelle-Beauce (10,9\* à 7,1\*\*) et Robert-Cliche (13,2\*\* à 12,8\*\*), bien que fluctuantes, ne rejoignent pas les sommets de la première période.

La MRC de L'Amiante connaît une légère baisse des taux sur son territoire (5,8\*\* à 3,2\*\*).

Malgré le regroupement des MRC pour la Table de concertation Beauce-Etchemin, les taux suivants doivent être interprétés avec prudence (graphique 13).

**Graphique 13**

**Taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang, territoire de la Table de concertation Beauce-Etchemin, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998**



\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

Note : Le taux de la région est ici de 6,6 comparativement au graphique 10 (6,7) en raison de la source divergente de données.

Source : Adaptation, SAAQ 1992 à 1997 : annexe D et données inédites, Lyne Vézina

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Pour l'ensemble des MRC couvertes par la Table (La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan et Etchemins), on remarque que le taux de décès de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang semble vouloir diminuer, passant respectivement, de 10,5 pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1992-1996, à 9,3\* en 1993-1997 et se fixant finalement à 9,4\*, pour 1994-1998.

Il n'en demeure pas moins que les taux du territoire couvert par la Table de concertation sont nettement plus élevés que ceux de la région ou encore, de ceux du Québec. Par ailleurs, la baisse observée pour le Québec et la région au cours des trois périodes semble nettement plus discrète pour les MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin.



- ∩ Pour les **conducteurs décédés et testés et ayant de l'alcool dans le sang**. En résumé, de 1992-1996 à 1994-1998, pour le Québec et ses régions, on retient qu'il y a une amélioration sensible de la situation, malgré que les taux régionaux soient constamment supérieurs.
- ∩ Comparativement aux autres régions du Québec, la région de la Chaudière-Appalaches passe du second rang (7,6 pour cent mille titulaires de permis de conduire) en 1992-1996, au quatrième rang (6,7) en 1993-1997 et enfin, cinquième (6,1) en 1994-1998; les taux du Québec sont respectivement pour ces années de 3,9, 3,6 et 3,4.
- ∩ Au Québec, ce sont d'abord les personnes âgées de 25 à 34 ans qui ont les proportions les plus élevées de conducteurs décédés, testés, ayant de l'alcool dans le sang (28 %) suivies par les personnes âgées de 35 à 44 ans (21 %). Cependant, si on regroupe les jeunes de moins de 25 ans, cette proportion atteint les 27 %.
- ∩ Toujours pour le Québec, les proportions d'hommes décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang sont nettement prépondérants, comparativement aux femmes soit, de 1994 à 1998, respectivement, 89 % et 11 %.



- ☞ La courbe évolutive régionale des **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool<sup>21</sup> dans le sang** montre une baisse presque<sup>22</sup> constante au fil des ans pour atteindre son niveau le plus bas en 1998. Cette dernière année, on obtient un taux régional de 4,6 pour cent mille titulaires de permis alors qu'il est de 2,8 pour le Québec.
- ☞ En général, et tout comme pour le Québec et la région, on note généralement<sup>23</sup> une baisse des taux de **conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang** par MRC.
  - ☞ De 1994 à 1998, ce sont les MRC de Robert-Cliche (taux de 12,8\*\* pour cent mille titulaires de permis de conduire), de Lotbinière (12,1\*) et Les Etchemins (10,1\*\*), qui ont les taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang les plus élevés. Ces mêmes MRC se démarquent au cours des trois périodes d'observation.
  - ☞ Toujours de 1994 à 1998, ce sont les MRC de Desjardins (2,4\*\*), de L'Amiante (3,2\*\*), des Chutes-de-la-Chaudière (3,6\*) et de L'Islet (4,8\*\*) qui, pour leur part, ont les taux de conducteurs décédés, testés et ayant de l'alcool dans le sang les plus bas.

---

<sup>21</sup> Le coefficient de variation nous indique néanmoins d'interpréter cette information avec prudence, en raison des petits nombres en cause.

<sup>22</sup> Pour toutes les années sauf 1997.

<sup>23</sup> Le coefficient de variation nous indique néanmoins d'interpréter cette information avec prudence, voire extrême prudence, en raison des petits nombres en cause.

- Y Enfin, pour les MRC de la Table de concertation Beauce-Etchemin, les taux, sur les trois périodes, sont nettement plus élevés que pour la région et que pour le Québec. De même, la baisse des taux y est nettement moins sensible (respectivement 10,5, 9,3\* et 9,4\*) que pour la région (7,6, 6,6 et 6,1) ou pour le Québec (3,9, 3,6, 3,4).

## 6. LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES, CAUSANT DES LÉSIONS CORPORELLES OU CAUSANT LA MORT

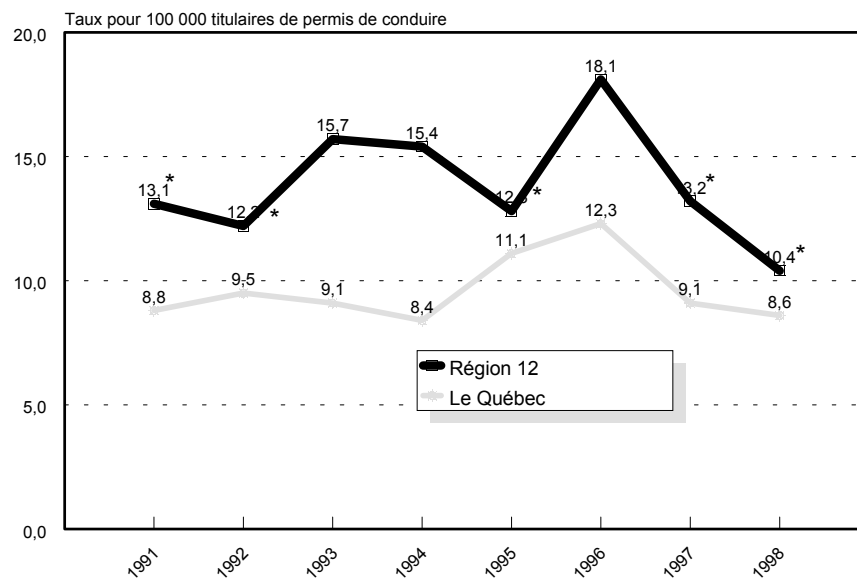
Ce chapitre traite brièvement de la **conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles** et de la **conduite avec facultés affaiblies causant la mort**. Ces données proviennent du ministère de la Sécurité publique et couvrent la période de 1991 à 1998. Rappelons la prudence dans l'usage de ces données, en raison des petits nombres en cause.

### 6.1 La région de la Chaudière-Appalaches et le Québec

Pour la **conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles**, la région se situe au-dessus du Québec. Ici encore, les données régionales ne sont présentées qu'à titre indicatif, en raison des petits nombres en cause. En fait, c'est une moyenne annuelle de 34 infractions dans la région de la Chaudière-Appalaches que l'on dénombre sous cette rubrique.

Graphique 14

**Taux des infractions au *Code criminel*,  
pour conduite avec facultés affaiblies, causant des lésions corporelles,  
pour cent mille titulaires de permis de conduire,  
région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991-1998**



\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

Source : Ministère de la Sécurité publique 1999, tableau 5,1 (MAJ)

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Enfin, l'infraction de **conduite avec facultés affaiblies causant la mort** est attribuée en moyenne à quatre (4) conducteurs par an dans la région (1991 à 1998). Les nombres, de même que les taux en cause, bien qu'étant constamment supérieurs à ceux du Québec sont soumis à de trop petites quantités pour que l'on puisse vraiment en tirer de conclusion. Cependant, leur gravité est importante. En fait, ces indicateurs, associés aux autres indicateurs de conduite avec les facultés affaiblies, confirment la tendance d'une problématique particulière à la région de la Chaudière-Appalaches en ce qui a trait à l'alcool et la route.



- Y Pour ce qui est de la conduite avec facultés affaiblies, **causant des lésions corporelles**, les taux sont constamment supérieurs pour la région (10,4\* pour cent mille titulaires de permis de conduire en 1998) que pour le Québec (8,6), mais l'écart semble s'amenuiser au cours des deux dernières années. On dénombre une moyenne annuelle de 34 de ces infractions pour la région.
  
- Y Enfin, pour la **conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles** et de la **conduite avec facultés affaiblies causant la mort**, ces indicateurs viennent confirmer les tendances des autres indicateurs sur l'alcool et la route et consacrent ainsi la problématique particulière de l'alcool et de la route pour la région de la Chaudière-Appalaches.

## CONCLUSION

Donc, en substance, les données présentées dans ce document démontrent que la double problématique de la route et de la consommation d'alcool demeure un problème prioritaire dans la région de la Chaudière-Appalaches malgré certaines améliorations. En effet, tous les indicateurs associés montrent des taux plus élevés pour la région que pour le Québec.

De plus, on remarque que le comportement des indicateurs est très variable selon les MRC, de même que selon les années. Malgré tout, certaines apparaissent plus favorisées en regard de cette double problématique alors que d'autres ont des taux presque systématiquement plus élevés que le Québec. Nous disposons dès lors, d'information pertinente aux actions de prévention à mettre en place dans la région.


Ainsi, les travaux de prévention de l'alcool au volant de la Table de concertation Beauce-Etchemin prennent-ils ici tout leur sens. On ne peut que souscrire aux initiatives visant la promotion de comportements sains, de même qu'à la prévention de décès ou d'accidents qui n'ont pas de raison d'être. Il serait souhaitable que les actions préventives mises en place s'étendent aux autres MRC de la région qui sont aux prises avec cette même problématique.



## BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD, Paul-Marie et Claude LAPOINTE (1995). *Mesures statistiques en épidémiologie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec (PUF), 314 p.
- COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE (1997a). *Recension des écrits sur les politiques liées aux drogues*, Montréal, CPLT, MSSS, Gouvernement du Québec, 99 p.
- LAROSE, Lucie (1998). *Portrait de la santé et du bien-être de la population de la Chaudière-Appalaches : Volet □ Adaptation sociale : les toxicomanies*, Sainte-Marie, RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE, 205 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1995). *Données de l'administration des corps de police municipaux 1994*, Québec, Direction des affaires policières, MSP, 106 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1994). *Données de l'administration des corps de police municipaux 1993*, Québec, Direction des affaires policières, MSP, 39 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1997). *Criminalité et application des règlements à la circulation au Québec - Statistiques 1996*, Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention, MSP, 87 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1996). *Criminalité et application des règlements à la circulation au Québec - Statistiques 1995*, Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention, MSP, 82 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1995). *Criminalité et application des règlements à la circulation au Québec - Statistiques 1994*, Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention, MSP, 105 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1994). *Criminalité et application des règlements à la circulation au Québec - Statistiques 1993*, Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention, MSP, 128 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1993). *Criminalité et application des règlements à la circulation au Québec - Statistiques 1992*, Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention, MSP, s. p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (1992). *Criminalité et application des règlements à la circulation au Québec - Statistiques 1991*, Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention, MSP, 147 p.
- PAQUET, Pierre (2000). *Bilan 1999, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Services des études et des stratégies en sécurité routière, 213 p.

- PAQUET, Pierre (1999). *Bilan 1999, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Services des études et des stratégies en sécurité routière, 213 p.
- PAQUET, Pierre (1998). *Bilan 1997, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Services des études et des stratégies en sécurité routière, 207 p.
- PAQUET, Pierre (1997). *Bilan 1996, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Services des études et des stratégies en sécurité routière, 205 p.
- PAQUET, Pierre (1996). *Bilan 1995, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Service de la statistique et de l'information corporative, 205 p.
- PAQUET, Pierre (1995). *Bilan 1994, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Service de la statistique et de l'information corporative, 202 p.
- PAQUET, Pierre (1993). *Bilan 1992, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Service de la statistique et de l'information corporative, 189 p.
- PAQUET, Pierre (1992). *Bilan 1991, accidents, parc automobile, permis de conduire*, Québec, Coll. Dossier statistique, Société de l'assurance automobile du Québec, Vice-présidence à la planification, 185 p.
- PARÉ, Louise, LAROCHELLE, Michel et Lucie LAROSE (2001). *Analyse sur les conducteurs beaucerons et l'alcool au volant*, Sainte-Marie, Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant, 15 p.
- ROBITAILLE, Yvonne, et Robert CHOINIÈRE (1995). *Les hospitalisations pour traumatismes au Québec : correspondance entre diagnostic principal et causes extérieures*, Montréal, Unité de santé publique, Hôpital général de Montréal, 1 p.
- SOM Inc. (1998). *Sondage dans la région de Beauce-Etchemin sur la problématique de la conduite automobile après avoir consommé de l'alcool, rapport final*, Sainte-Foy, rapport présenté à la SAAQ, 65 p.
- VÉZINA, Lyne (1995). *Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier, 1990 à 1994*, Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, Service de la statistique et de l'information corporative, 102 p.



**Annexe :**  
**les tableaux**  
**sur l'alcool et**  
**la route**

## La liste des tableaux

Tableau 1	Nombre et pourcentage de titulaires de permis de conduire, selon les régions et le Québec, 1993 à 1999	43
Tableau 2	Nombre de titulaires de permis de conduire, MRC, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, de 1992 à 1999	44
Tableau 3	Nombre et taux de sanctions à la suite d'infractions criminelles liées à la conduite avec les facultés affaiblies, taux pour cent mille titulaires de permis, régions administratives et le Québec, 1994-1998	45
Tableau 4	Infractions au <i>Code criminel</i> , à la circulation et avec facultés affaiblies, nombre et taux des infractions au <i>Code criminel</i> , circulation, pour cent mille, Corps de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991 à 1998	46
Tableau 5	Nombre de révocations de permis de conduire ou suspension du droit d'en obtenir un, pour infraction au <i>Code criminel</i> , alcool seulement, taux pour cent mille titulaires de permis, selon les régions et le Québec, 1993 à 1999	47
Tableau 6	Nombre et taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au <i>Code criminel</i> pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires de permis, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990 à 1999	48
Tableau 7	Nombre et taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au <i>Code criminel</i> , pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires, MRC, de 1992 à 1999 et la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990 à 1999	49
Tableau 8	Nombre et taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au <i>Code criminel</i> , pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires, Table de concertation Beauce-Etchemin, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997, 1994-1998	52
Tableau 9	Nombre, pourcentage et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), ayant de l'alcool dans le sang, les régions et le Québec, 1992-1996	53

Tableau 10	Nombre, pourcentage et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), ayant de l'alcool dans le sang, les régions et le Québec, de 1993-1997	54
Tableau 11	Nombre, pourcentage et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), ayant de l'alcool dans le sang, les régions et le Québec, de 1994-1998	55
Tableau 12	Nombre et pourcentage de conducteurs décédés, (fichiers jumelés SAAQ et Coroner), ayant subi un test d'alcoolémie et ayant de l'alcool dans le sang, selon l'âge, le Québec, 1994-1998	56
Tableau 13	Nombre et pourcentage de conducteurs décédés, (fichiers jumelés SAAQ et Coroner), ayant subi un test d'alcoolémie, selon le sexe, le Québec, 1994-1998	57
Tableau 14	Alcoolémie des conducteurs circulant sur les routes entre 21 heures et 3 heures du matin, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, selon le sexe et l'âge du conducteur, le Québec, 1998	58
Tableau 15	Conducteurs décédés, jumelés (SAAQ et coroner), ayant de l'alcool dans le sang, nombre et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991 à 1998	59
Tableau 16	Nombre, pourcentage et taux par cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), ayant de l'alcool dans le sang, MRC, région et le Québec, 1992-1996	60
Tableau 17	Nombre, pourcentage et taux par cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner) et ayant de l'alcool dans le sang, MRC, région et le Québec, 1993-1997	61
Tableau 18	Nombre, pourcentage et taux par cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner) et ayant de l'alcool dans le sang, MRC, région et le Québec, 1994-1998	62
Tableau 19	Taux de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, Table de concertation Beauce-Etchemin, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998	63

Tableau 1

Nombre et pourcentage de titulaires de permis de conduire,  
selon les régions et le Québec, 1993 à 1999

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total 1993-1997	Pourcentage 1993-1997	Total 1994-1998	Pourcentage 1994-1998
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	62 878	63 769	64 465	64 744	64 772	64 594	64 043	320 628	1,5%	322 344	1,5%
Bas-St-Laurent	125 502	126 875	128 272	129 512	130 769	131 071	131 506	640 930	3,0%	646 499	3,0%
Saguenay--Lac-St-Jean	173 498	175 944	178 137	180 258	182 102	183 572	184 681	889 939	4,2%	900 013	4,2%
Québec	390 818	395 707	399 292	403 845	407 069	409 301	412 132	1 996 731	9,4%	2 015 214	9,4%
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>242 238</b>	<b>246 302</b>	<b>250 060</b>	<b>254 165</b>	<b>257 558</b>	<b>259 617</b>	<b>262 580</b>	<b>1 250 323</b>	<b>5,9%</b>	<b>1 267 702</b>	<b>5,9%</b>
Mauricie	163 645	165 358	166 831	168 501	169 824	170 088	170 951	834 159	3,9%	840 602	3,9%
Centre-du-Québec	135 329	137 589	140 101	142 457	144 170	145 817	147 709	699 646	3,3%	710 134	3,3%
Estrie	171 271	174 401	177 061	180 169	182 026	183 588	185 358	884 928	4,1%	897 245	4,2%
Montérégie	774 229	786 251	798 364	808 529	818 829	827 076	836 461	3 986 202	18,7%	4 039 049	18,9%
Montréal	884 883	885 357	893 519	898 721	900 870	905 778	914 501	4 463 350	20,9%	4 484 245	21,0%
Laval	199 467	201 603	204 527	207 042	208 868	211 168	214 143	1 021 507	4,8%	1 033 208	4,8%
Lanaudière	226 158	232 158	236 834	241 542	244 917	248 855	252 379	1 181 609	5,5%	1 204 306	5,6%
Laurentides	260 740	267 943	275 001	281 798	286 840	292 974	300 562	1 372 322	6,4%	1 404 556	6,6%
Outaouais	178 590	182 461	185 479	188 388	190 085	191 885	193 979	925 003	4,3%	938 298	4,4%
Abitibi-Témiscamingue	91 952	93 083	94 501	95 791	96 873	97 177	96 769	472 200	2,2%	477 425	2,2%
Côte-Nord	60 629	61 112	61 841	62 619	63 297	63 345	63 036	309 498	1,5%	312 214	1,5%
Nord-du-Québec	13 907	13 923	14 059	14 326	14 641	14 516	14 634	70 856	0,3%	71 465	0,3%
Non précisés	3 238	2 756	3 003	5 668	2 499	2 270	2 015	17 164	0,1%	16 196	0,1%
<b>Le Québec</b>	<b>4 158 972</b>	<b>4 212 592</b>	<b>4 271 347</b>	<b>4 328 075</b>	<b>4 366 009</b>	<b>4 402 692</b>	<b>4 447 439</b>	<b>21 336 995</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 580 715</b>	<b>100,0%</b>

Source : SAAQ, Paquet 1999, 2000 : 124-142

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSR), 2001

Tableau 2

Nombre de titulaires de permis de conduire,  
MRC, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec,  
de 1992 à 1999

Années/territoires	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total, 5 ans	Moyenne
									1994-1998	1994-1998
L'Islet	11 991	12 185	12 354	12 406	12 508	12 619	12 567	12 639	62 454	12 491
Montmagny	15 070	15 279	15 436	15 676	15 755	15 831	15 845	15 883	78 543	15 709
Bellechasse	18 954	19 235	19 474	19 687	19 783	20 040	20 157	20 254	99 141	19 828
Desjardins	32 079	32 467	32 937	33 335	33 669	34 132	34 411	34 829	168 484	33 697
Les Chutes-de-la-Chaudière	45 414	46 867	48 482	49 608	50 719	51 758	52 791	53 730	253 358	50 672
Lotbinière	17 283	17 568	17 753	17 947	18 172	18 355	18 512	18 706	90 739	18 148
La Nouvelle-Beauce	15 968	16 259	16 520	16 749	16 964	17 201	17 408	17 689	84 842	16 968
Robert-Cliche	11 829	11 925	12 072	12 301	12 483	12 709	12 798	12 938	62 363	12 473
Les Etchemins	11 490	11 587	11 715	11 865	11 974	12 016	12 022	12 152	59 592	11 918
Beauce-Sartigan	28 736	29 232	29 740	30 397	30 799	31 318	31 750	32 235	154 004	30 801
L'Amiante	30 322	30 616	30 979	31 178	31 339	31 579	31 356	31 525	156 431	31 286
<b>Chaudière-Appalaches<sup>2</sup></b>	<b>238 623</b>	<b>242 238</b>	<b>246 302</b>	<b>250 060</b>	<b>254 165</b>	<b>257 558</b>	<b>259 617</b>	<b>262 580</b>	<b>1 267 702</b>	<b>253 540</b>
<b>Le Québec</b>	<b>4 111 226</b>	<b>4 158 972</b>	<b>4 212 592</b>	<b>4 271 347</b>	<b>4 328 075</b>	<b>4 366 009</b>	<b>4 402 692</b>	<b>4 447 439</b>	<b>21 580 715</b>	<b>4 316 143</b>

1 Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1<sup>er</sup> juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

2 Le total diffère de la somme des MRC.

Source : SAAQ 1992 à 1996, annexes D et Paquet 1998 : 184-185; Paquet 2000 : 190-193.

Production : RRSST Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 3

Nombre et taux de sanctions à la suite d'infractions criminelles liées à la conduite avec les facultés affaiblies, taux pour cent mille titulaires de permis, régions administratives et le Québec, 1994-1998

Régions administratives	Nombres					Taux
	1994	1995	1996	1997	1998	1998
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	576	555	584	569	493	763,2
Bas-St-Laurent	727	745	752	727	687	524,1
Saguenay--Lac-St-Jean	876	956	1 056	981	915	498,4
Québec	1 829	1 776	1 793	1 574	1 484	362,6
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>1 509</b>	<b>1 485</b>	<b>1 366</b>	<b>1 347</b>	<b>1 378</b>	<b>530,8</b>
Mauricie	924	905	866	896	766	450,4
Centre-du-Québec	655	659	572	579	668	458,1
Estrie	656	829	787	709	724	394,4
Montérégie	2 971	3 096	2 987	2 528	2 528	305,7
Montréal	2 612	2 796	2 494	2 104	2 014	222,4
Laval	625	630	690	525	557	263,8
Lanaudière	1 150	1 364	1 113	885	871	350,0
Laurentides	1 312	1 361	1 177	1 144	1 121	382,6
Outaouais	980	935	1 083	985	842	438,8
Abitibi-Témiscamingue	757	855	725	759	694	714,2
Côte-Nord	470	452	603	521	457	721,4
Nord-du-Québec	114	124	144	155	154	1060,9
Non précisés	29	55	38	30	24	1057,3 *
<b>Le Québec</b>	<b>18 772</b>	<b>19 578</b>	<b>18 830</b>	<b>17 018</b>	<b>16 377</b>	<b>372,0</b>

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

Source : SAAQ, service des études et des stratégies en sécurité routière 1999, données inédites.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

Tableau 4

Infractions au *Code criminel*, à la circulation et avec facultés affaiblies, nombre et taux des infractions au *Code criminel*, circulation, pour cent mille, Corps de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991 à 1998

Infraction	Années	Chaudière-Appalaches			Province		
		Titulaires	Nombre	Taux	Titulaires	Nombre	Taux
Conduite avec facultés affaiblies causant la mort	1991	236 534	3	1,3 **	4 092 368	45	1,1
	1992	238 623	***	1,7 **	4 111 226	38	0,9
	1993	242 238	***	1,2 **	4 158 972	42	1,0
	1994	246 302	***	1,6 **	4 212 592	34	0,8 *
	1995	250 060	***	2,4 **	4 271 347	56	1,3
	1996	254 165	***	2,0 **	4 328 075	51	1,2
	1997	257 558	***	1,6 **	4 366 009	36	0,8 *
	1998	259 617	***	1,5 **	4 402 692	27	0,6 *
Conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles	1991	236 534	31	13,1 *	4 092 368	360	8,8
	1992	238 623	29	12,2 *	4 111 226	391	9,5
	1993	242 238	38	15,7	4 158 972	379	9,1
	1994	246 302	38	15,4	4 212 592	353	8,4
	1995	250 060	32	12,8 *	4 271 347	474	11,1
	1996	254 165	46	18,1	4 328 075	533	12,3
	1997	257 558	34	13,2 *	4 366 009	396	9,1
	1998	259 617	27	10,4 *	4 402 692	380	8,6
Conduite avec facultés affaiblies ou lorsque le taux dépasse 80 mg	1991	236 534	1 546	653,6	4 092 368	23 039	563,0
	1992	238 623	1 664	697,3	4 111 226	23 618	574,5
	1993	242 238	1 601	660,9	4 158 972	22 174	533,2
	1994	246 302	1 508	612,3	4 212 592	22 020	522,7
	1995	250 060	1 620	647,8	4 271 347	22 665	530,6
	1996	254 165	1 470	578,4	4 328 075	20 233	467,5
	1997	257 558	1 373	533,1	4 366 009	19 070	436,8
	1998	259 617	1 377	530,4	4 402 692	18 888	429,0
Défaut ou refus de fournir un échantillon de sang ou d'haleine	1991	236 534	82	34,7	4 092 368	1492	36,5
	1992	238 623	70	29,3	4 111 226	1325	32,2
	1993	242 238	67	27,7	4 158 972	1075	25,8
	1994	246 302	75	30,5	4 212 592	983	23,3
	1995	250 060	62	24,8	4 271 347	974	22,8
	1996	254 165	42	16,5	4 328 075	757	17,5
	1997	257 558	34	13,2 *	4 366 009	707	16,2
	1998	259 617	32	12,3 *	4 402 692	670	15,2
Conduite d'un véhicule automobile pendant interdiction	1991	236 534	67	28,3	4 092 368	1 106	27,0
	1992	238 623	93	39,0	4 111 226	1 172	28,5
	1993	242 238	98	40,5	4 158 972	1 266	30,4
	1994	246 302	109	44,3	4 212 592	1 414	33,6
	1995	250 060	155	62,0	4 271 347	1 559	36,5
	1996	254 165	119	46,8	4 328 075	1 520	35,1
	1997	257 558	138	53,6	4 366 009	1 444	33,1
	1998	259 617	99	38,1	4 402 692	779	17,7
Délit de fuite	1991	236 534	497	210,1	4 092 368	24 072	588,2
	1992	238 623	614	257,3	4 111 226	23 311	567,0
	1993	242 238	461	190,3	4 158 972	23 169	557,1
	1994	246 302	494	200,6	4 212 592	22 546	535,2
	1995	250 060	385	154,0	4 271 347	22 419	524,9
	1996	254 165	219	86,2	4 328 075	21 091	487,3
	1997	257 558	97	37,7	4 366 009	22 277	510,2
	1998	259 617	91	35,1	4 402 692	12 122	275,3

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* Les trois astérisques indiquent un nombre inférieur à cinq.

Note : sont inclus les titulaires de permis de conduire pour cyclomoteur (14 ans et plus) à partir du 29 juin 1987.

Sources : Ministère de la Sécurité publique, tableau 5.1 (MAJ) et SAAQ 1998, 1999, mise à jour des données 1999.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 5

Nombre de révocations de permis de conduire ou suspension du droit d'en obtenir un,  
pour infraction au *Code criminel*, alcool seulement, taux pour cent mille titulaires de permis,  
selon les régions et le Québec, 1993 à 1999

Régions	1993			1994			1995			1996			1997			1998			1999		
	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux	Nombre titulaires	Nombre infractions	Taux
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	62 878	607	965,4	63 769	576	903,3	64 465	555	860,9	64 744	584	902,0	64 772	570	880,0	64 594	494	764,8	64 043	365	569,9
Bas-St-Laurent	125 502	845	673,3	126 875	729	574,6	128 272	746	581,6	129 512	754	582,2	130 769	727	555,9	131 071	691	527,2	131 506	654	497,3
Saguenay--Lac-St-Jean	173 498	932	537,2	175 944	876	497,9	178 137	956	536,7	180 258	1 056	585,8	182 102	984	540,4	183 572	920	501,2	184 681	864	467,8
Québec	390 818	1 830	468,2	395 707	1 829	462,2	399 292	1 778	445,3	403 845	1 795	444,5	407 069	1 582	388,6	409 301	1 496	365,5	412 132	1 361	330,2
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>242 238</b>	<b>1 437</b>	<b>593,2</b>	<b>246 302</b>	<b>1 511</b>	<b>613,5</b>	<b>250 060</b>	<b>1 486</b>	<b>594,3</b>	<b>254 165</b>	<b>1 366</b>	<b>537,4</b>	<b>257 558</b>	<b>1 352</b>	<b>524,9</b>	<b>259 617</b>	<b>1 386</b>	<b>533,9</b>	<b>262 580</b>	<b>1 183</b>	<b>450,5</b>
Mauricie	163 645	831	507,8	165 358	925	559,4	166 831	905	542,5	168 501	868	515,1	169 824	901	530,5	170 088	771	453,3	170 951	729	426,4
Centre-du-Québec	135 329	607	448,5	137 589	655	476,1	140 101	659	470,4	142 457	572	401,5	144 170	582	403,7	145 817	669	458,8	147 709	660	446,8
Estrie	171 271	702	409,9	174 401	656	376,1	177 061	829	468,2	180 169	786	436,3	182 026	713	391,7	183 588	724	394,4	185 358	588	317,2
Montérégie	774 229	3 224	416,4	786 251	2 972	378,0	798 364	3 101	388,4	808 529	2 993	370,2	818 829	2 544	310,7	827 076	2 540	307,1	836 461	2 402	287,2
Montréal	884 883	2 656	300,2	885 357	2 612	295,0	893 519	2 798	313,1	898 721	2 493	277,4	900 870	2 116	234,9	905 778	2 044	225,7	914 501	2 000	218,7
Laval	199 467	644	322,9	201 603	625	310,0	204 527	630	308,0	207 042	690	333,3	208 868	527	252,3	211 168	559	264,7	214 143	529	247,0
Lanaudière	226 158	1 147	507,2	232 158	1 150	495,4	236 834	1 364	575,9	241 542	1 115	461,6	244 917	892	364,2	248 855	875	351,6	252 379	819	324,5
Laurentides	260 740	1 211	464,4	267 943	1 313	490,0	275 001	1 362	495,3	281 798	1 178	418,0	286 840	1 147	399,9	292 974	1 126	384,3	300 562	931	309,8
Outaouais	178 590	1 143	640,0	182 461	981	537,6	185 479	935	504,1	188 388	1 083	574,9	190 085	996	524,0	191 885	852	444,0	193 979	710	366,0
Abitibi-Témiscamingue	91 952	779	847,2	93 083	757	813,3	94 501	855	904,8	95 791	725	756,9	96 873	762	786,6	97 177	696	716,2	96 769	590	609,7
Côte-Nord	60 629	485	799,9	61 112	470	769,1	61 841	452	730,9	62 619	603	963,0	63 297	526	831,0	63 345	463	730,9	63 036	417	661,5
Nord-du-Québec	13 907	119	855,7	13 923	114	818,8	14 059	124	882,0	14 326	145	1 012,1	14 641	155	1 058,7	14 516	155	1 067,8	14 634	137	936,2
Non précisés	3 238	26	803,0*	2 756	25	907,1*	3 003	53	1 764,9	5 668	37	652,8	2 499	29	1 160,5*	2 270	22	969,2*	2 015	46	2 282,9
<b>Le Québec</b>	<b>4 158 972</b>	<b>19 225</b>	<b>462,3</b>	<b>4 212 592</b>	<b>18 776</b>	<b>445,7</b>	<b>4 271 347</b>	<b>19 588</b>	<b>458,6</b>	<b>4 328 075</b>	<b>18 843</b>	<b>435,4</b>	<b>4 366 009</b>	<b>17 105</b>	<b>391,8</b>	<b>4 402 692</b>	<b>16 483</b>	<b>374,4</b>	<b>4 447 439</b>	<b>14 985</b>	<b>336,9</b>

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

Source : SAAQ, Paquet 1999, 2000 : 124-142, SAAQ, données inédites, version du 11 août 2000

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

Tableau 6

Nombre et taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au *Code criminel* pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires de permis, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990 à 1999

Années	Chaudière-Appalaches			Le Québec		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1990	232 629	1 337	574,7	4 032 971	20 067	497,6
1991	236 534	1 357	573,7	4 092 368	20 467	500,1
1992	238 623	1 414	592,6	4 111 226	20 318	494,2
1993	242 238	1 437	593,2	4 158 972	19 225	462,3
1994	246 302	1 511	613,5	4 212 592	18 776	445,7
1995	250 060	1 486	594,3	4 271 347	19 588	458,6
1996	254 165	1 366	537,4	4 328 075	18 843	435,4
1997	257 558	1 352	524,9	4 366 009	17 105	391,8
1998	259 617	1 386	533,9	4 402 692	16 483	374,4
1999	262 580	1 183	450,5	4 447 439	14 985	336,9

Note : sont inclus les titulaires de permis de conduire pour cyclomoteur (14 ans et plus) à partir du 29 juin 1987.

Nd : non disponible

Source : SAAQ, Vézina 1998 et données inédites 1998 et 1999, mise à jour du 11 août 2000.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 7

Nombre et taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au *Code criminel*, pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires, MRC, de 1992 à 1999 et la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1990 à 1999

Années	L'Islet			Montmagny		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992	11 991	71	592,1	15 070	84	557,4
1993	12 185	57	467,8	15 279	62	405,8
1994	12 354	84	679,9	15 436	92	596,0
1995	12 406	68	548,1	15 676	80	510,3
1996	12 508	64	511,7	15 755	85	539,5
1997	12 619	49	388,3	15 831	87	549,6
1998	12 567	67	533,1	15 845	93	586,9
1999	12 639	49	387,7	15 883	74	465,9

Années	Bellechasse			Desjardins		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992	18 954	145	765,0	32 079	181	564,2
1993	19 235	117	608,3	32 467	251	773,1
1994	19 474	102	523,8	32 937	268	813,7
1995	19 687	103	523,2	33 335	225	675,0
1996	19 783	97	490,3	33 669	176	522,7
1997	20 040	106	528,9	34 132	189	553,7
1998	20 157	113	560,6	34 411	190	552,1
1999	20 254	134	661,6	34 829	170	488,1

Tableau 7 (.../suite)

Années	Les-Chutes-de-la-Chaudière			Lotbinière		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992	45 414	244	537,3	17 283	119	688,5
1993	46 867	221	471,5	17 568	130	740,0
1994	48 482	262	540,4	17 753	134	754,8
1995	49 608	255	514,0	17 947	107	596,2
1996	50 719	218	429,8	18 172	109	599,8
1997	51 758	222	428,9	18 355	96	523,0
1998	52 791	193	365,6	18 512	91	491,6
1999	53 730	169	314,5	18 706	87	465,1

Années	La Nouvelle-Beauce			Robert-Cliche		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992	15 968	88	551,1	11 829	87	735,5
1993	16 259	111	682,7	11 925	107	897,3
1994	16 520	118	714,3	12 072	93	770,4
1995	16 749	105	626,9	12 301	106	861,7
1996	16 964	121	713,3	12 483	90	721,0
1997	17 201	131	761,6	12 709	76	598,0
1998	17 408	119	683,6	12 798	111	867,3
1999	17 689	94	531,4	12 938	105	811,6

Années	Les Etchemins			Beauce-Sartigan		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992	11 490	73	635,3	28 736	176	612,5
1993	11 587	63	543,7	29 232	170	581,6
1994	11 715	54	460,9	29 740	163	548,1
1995	11 865	61	514,1	30 397	207	681,0
1996	11 974	74	618,0	30 799	171	555,2
1997	12 016	63	524,3	31 318	177	565,2
1998	12 022	69	573,9	31 750	184	579,5
1999	12 152	67	551,3	32 235	137	425,0

Années	L'Amiante		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992	30 322	146	481,5
1993	30 616	148	483,4
1994	30 979	141	455,1
1995	31 178	169	542,0
1996	31 339	161	513,7
1997	31 579	156	494,0
1998	31 356	156	497,5
1999	31 525	97	307,7

Tableau 7 (.../suite et fin)

Années	Région Chaudière-Appalaches			Le Québec		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1990	232 629	1 337	574,7	4 032 971	20 067	497,6
1991	236 534	1 357	573,7	4 092 368	20 467	500,1
1992	238 623	1 414	592,6	4 111 226	20 318	494,2
1993	242 238	1 437	593,2	4 158 972	19 225	462,3
1994	246 302	1 511	613,5	4 212 592	18 776	445,7
1995	250 060	1 486	594,3	4 271 347	19 588	458,6
1996	254 165	1 366	537,4	4 328 075	18 843	435,4
1997	257 558	1 352	524,9	4 366 009	17 105	391,8
1998	259 617	1 386	533,9	4 402 692	16 483	374,4
1999	262 580	1 183	450,5	4 447 439	14 985	336,9

Note : sont inclus les titulaires de permis de conduire pour cyclomoteur (14 ans et plus) à partir du 29 juin 1987.

Nd : non disponible

Source : SAAQ, Vézina 1998 et données inédites 1998 et 1999, mise à jour du 11 août 2000.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 8

Nombre et taux de révocations de permis de conduire ou de suspension du droit d'en obtenir un à la suite d'une infraction au *Code criminel*, pour conduite avec facultés affaiblies, pour cent mille titulaires,

Table de concertation Beauce-Etchemin, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997, 1994-1998

Années	Table de concertation Beauce-Etchemin			Région de la Chaudière-Appalaches			Le Québec		
	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille	Titulaires de permis	Nombre de révocations	Taux cent mille
1992-1996	350 605	2 238	638,3	1 231 388	7 214	585,8	21 082 212	96 750	458,9
1993-1997	355 826	2 261	635,4	1250323	7 152	572,0	21336995	93 537	438,4
1994-1998	360 801	2 293	635,5	1267702	7 101	560,1	21580715	90 795	420,7

Note : sont inclus les titulaires de permis de conduire pour cyclomoteur (14 ans et plus) à partir du 29 juin 1987.

Nd : non disponible

Source : SAAQ, Vézina 1998 et données inédites 1998 et 1999, mise à jour du 11 août 2000.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 9

Nombre, pourcentage et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire,  
de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ et Coroner),  
ayant de l'alcool dans le sang,  
les régions et le Québec, 1992-1996

Région administrative de l'accident	Nombre de titulaires de permis de conduire <sup>1</sup>	Nombre de conducteurs décédés et testés	Nombre de conducteurs décédés, testés, avec alcool dans le sang	% conducteurs décédés, testés, ayant de l'alcool dans le sang	Taux pour cent mille, titulaires de permis, conducteurs ayant alcool dans le sang
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	317 860	44	20	45%	6,2 *
Bas-St-Laurent	633 792	128	46	36%	7,3
Saguenay--Lac-St-Jean	878 839	101	54	53%	6,1
Québec	1 975 063	136	56	41%	2,8
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>1 231 388</b>	<b>173</b>	<b>93</b>	<b>54%</b>	<b>7,6</b>
Mauricie--Bois-Francs <sup>2</sup>	1 514 931	225	86	38%	5,6
Estrie	871 814	112	52	46%	5,9
Montérégie	3 929 352	310	143	46%	3,6
Montréal	4 448 651	100	34	34%	0,8 *
Laval	1 009 655	26	11	42%	1,1 *
Lanaudière	1 157 717	145	58	40%	5,0
Laurentides	1 340 185	164	79	48%	5,9
Outaouais	910 191	75	32	42%	3,5 *
Abitibi-Témiscamingue	466 215	79	27	34%	5,8 *
Côte-Nord	306 672	63	22	35%	7,2 *
Nord-du-Québec	69 941	22	9	41%	12,9 **
Non précisés	19 946	8	***	-	
Total	21 082 212	1 911	821,7	43%	3,9

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* Les trois astérisques indiquent un nombre inférieur à cinq.

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1<sup>er</sup> juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

<sup>2</sup> Notons qu'en 1997 la région Mauricie--Bois-Francs fut scindée en deux régions: Mauricie et Centre du Québec.

Source : Adaptation des données de la SAAQ 1997 : 124 à 141 et 1998

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 10

Nombre, pourcentage et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), ayant de l'alcool dans le sang, les régions et le Québec, de 1993-1997

Région administrative de l'accident	Nombre de titulaires de permis de conduire <sup>1</sup>	Nombre de conducteurs décédés et testés	Nombre de conducteurs décédés, testés, avec alcool dans le sang* *	% conducteurs décédés, testés, ayant de l'alcool dans le sang	Taux pour cent mille, titulaires de permis, conducteurs ayant alcool dans le sang
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	320 628	39	14	36%	4,4 *
Bas-St-Laurent	640 930	121	45	37%	7,0
Saguenay--Lac-St-Jean	889 939	100	52	52%	5,8
Québec	1 996 731	135	58	43%	2,9
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>1 250 323</b>	<b>174</b>	<b>84</b>	<b>48%</b>	<b>6,7</b>
Mauricie	834 159	95	28	29%	3,3 *
Centre-du-Québec	699 646	150	62	41%	8,8
Estrie	884 928	108	52	48%	5,9
Montérégie	3 986 202	289	127	44%	3,2
Montréal	4 463 350	88	32	36%	0,7 *
Laval	1 021 507	25	10	40%	1,0 *
Lanaudière	1 181 609	137	53	39%	4,5
Laurentides	1 372 322	136	65	48%	4,8
Outaouais	925 003	70	33	47%	3,6 *
Abitibi-Témiscamingue	472 200	72	27	37%	5,6 *
Côte-Nord	309 498	61	17	28%	5,5 *
Nord-du-Québec	70 856	21	11	52%	15,4 *
Non précisés	17 164	11	-	-	-
<b>Total</b>	<b>21 336 995</b>	<b>1 832</b>	<b>768</b>	<b>42%</b>	<b>3,6</b>

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* : nombre estimé et arrondi.

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1er juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

<sup>2</sup> Notons qu'en 1997 la région Mauricie--Bois-Francs fut scindée en deux régions.

Source : Adaptation des données de la SAAQ 1998 : 124 à 142.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 11

Nombre, pourcentage et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire, de conducteurs décédés, testés et jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), ayant de l'alcool dans le sang, les régions et le Québec, de 1994-1998

Région administrative de l'accident	Nombre de titulaires de permis de conduire <sup>1</sup>	Nombre de conducteurs décédés et testés	Nombre de conducteurs décédés, testés, avec alcool dans le sang <sup>***</sup>	% conducteurs décédés, testés, ayant de l'alcool dans le sang	Taux pour cent mille, titulaires de permis, conducteurs ayant alcool dans le sang
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	322 344	42	18	43%	5,6 *
Bas-St-Laurent	646 499	129	49	38%	7,6
Saguenay--Lac-St-Jean	900 013	90	50	56%	5,6
Québec	2 015 214	123	50	41%	2,5
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>1 267 702</b>	<b>182</b>	<b>77</b>	<b>42%</b>	<b>6,1</b>
Mauricie	840 602	95	32	34%	3,8 *
Centre-du-Québec	710 134	138	65	47%	9,1
Estrie	897 245	99	46	46%	5,1
Montérégie	4 039 049	270	108	40%	2,7
Montréal	4 484 245	86	46	54%	1,0
Laval	1 033 208	26	10	37%	0,9 +
Lanaudière	1 204 306	123	55	45%	4,6
Laurentides	1 404 556	107	49	46%	3,5
Outaouais	938 298	56	22	39%	2,3 *
Abitibi-Témiscamingue	477 425	66	21	32%	4,4 *
Côte-Nord	312 214	59	30	50%	9,4 *
Nord-du-Québec	71 465	16	7	44%	9,9 **
Non précisés	16 196	17	Nd	Nd	Nd
Total	21 580 715	1 724	724	42%	3,4

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* : nombre estimé et arrondi, à partir des pourcentages établis par la SAAQ.

Nd : donnée non disponible

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1er juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

<sup>2</sup> Notons qu'en 1997 la région Mauricie--Bois-Francs fut scindée en deux régions.

Source : Adaptation des données de la SAAQ 2000 et Paquet, 2000 : 124 à 142.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 12

Nombre et pourcentage de conducteurs décédés,  
(fichiers jumelés SAAQ et Coroner),  
ayant subi un test d'alcoolémie et ayant de l'alcool dans le sang, selon l'âge,  
le Québec, 1994-1998

Groupes d'âge	Total		1994-1998		
	Nombre	% <i>Total</i>	Nombre	<i>Total, ayant alcool</i> % selon l'âge	% du <i>Total</i>
Moins de seize ans	14	0,8%	***	14,3%	0,3%*
16-19	185	10,7%	74	40,0%	10,1%
20-24	255	14,8%	119	46,7%	16,3%
25-34	395	22,9%	206	52,2%	28,2%
35-44	314	18,2%	156	49,7%	21,3%
45-54	239	13,9%	88	36,8%	12,0%
55-64	142	8,2%	45	31,7%	6,2%
65-74	134	7,8%	38	28,4%	5,2%*
75 et plus	46	2,7%	***	6,5%	0,4%**
Total	1724	100,0%	731	42,4%	100,0%

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* : les trois astérisques indiquent une valeur égale ou inférieure à cinq (5).

Source : Adaptation de SAAQ, 2000 : 203 et Vézina Lyne, 7 décembre 2000, données inédites.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

Tableau 13

Nombre et pourcentage de conducteurs décédés,  
(fichiers jumelés SAAQ et Coroner), ayant subi un test d'alcoolémie, selon le sexe,  
le Québec, 1994-1998

Sexe	Total		1994-1998		
	Nombre	% <i>Total</i>	Nombre	<i>Total, ayant alcool</i> % <i>Sexe</i>	% du <i>Total</i>
Femmes	297	17,2%	78	26,3%	10,7%
Hommes	1 427	82,8%	653	45,8%	89,3%
<b>Total</b>	1 724	100,0%	731	42,4%	100,0%

Source : Adaptation de SAAQ, 2000 : 203 et Vézina Lyne, 7 décembre 2000, données inédites.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

Tableau 14

Alcoolémie des conducteurs circulant sur les routes entre 21 heures et 3 heures du matin, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, selon le sexe et l'âge du conducteur, le Québec, 1998

	CAS* < 21 mg/100 ml				CAS* > la limite légale <sup>(1)</sup>			
	1981	1986	1991	1999 <sup>(2)</sup>	1981	1986	1991	1999 <sup>(2)</sup>
<b>Sexe des conducteurs</b>								
Masculin	78,1	82,2	86,1	90,8	6,9	3,8	3,5	2,2
Féminin	86,0	86,9	92,9	94,1	1,1	2,6	1,9	0,7
Total	79,5	83,0	87,3	91,7	5,9	3,6	3,2	1,8
<b>Âge des conducteurs</b>								
16 - 24	78,2	84,9	89,6	94,2	4,4	2,6	1,6	1,4
25 - 39	77,3	80,9	86,5	92,3	7,4	3,9	3,7	1,2
40 - 59	83,0	81,8	86,8	90,8	5,3	5,2	3,5	2,1
60 ans et plus	89,9	93,1	90,2	88,5	7,5	1,7	4,4	2,2
Total	79,5	83,0	87,3	91,7	5,9	3,6	3,2	1,8

\*CAS: Concentration d'alcool dans le sang.

<sup>1</sup> Pour 1981, 1986 et 1991: 80 mg/100 ml pour tous les conducteurs. Pour 1999: 0 mg/100 ml pour les titulaires de permis apprentis et probatoires; 80 mg/100 ml pour les titulaires de permis réguliers.

<sup>2</sup> Résultats partiels, l'enquête se déroule sur deux ans (1999 et 2000).

Source : Vézina Lyne, 2000/12/07, Internet, 2001/01/10,  
[http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite/enbref\\_1999/comp\\_alcool.html](http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite/enbref_1999/comp_alcool.html)

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

Tableau 15

Conducteurs décédés, jumelés (SAAQ et coroner),  
 ayant de l'alcool dans le sang,  
 nombre et taux pour cent mille titulaires de permis de conduire,  
 région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1991 à 1998

Infraction	Années	Chaudière-Appalaches			Le Québec		
		Titulaires	Nombre	Taux	Titulaires	Nombre	Taux
Conducteurs décédés, ayant de l'alcool dans le sang	1991	236 534	26	11,0 *	4 092 368	208	5,1
	1992	238 623	28	11,7 *	4 111 226	177	4,3
	1993	242 238	18	7,4 *	4 158 972	171	4,1
	1994	246 302	17	6,9 *	4 212 592	147	3,5
	1995	250 060	17	6,8 *	4 271 347	170	4,0
	1996	254 165	13	5,1 *	4 328 075	156	3,6
	1997	257 558	18	7,0 *	4 366 009	127	2,9
	1998	259 617	12	4,6 *	4 402 692	124	2,8

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

Note : sont inclus les titulaires de permis de conduire pour cyclomoteur (14 ans et plus) à partir du 29 juin 1987, excluant les cyclistes.

Source : Ministère de la Sécurité publique et SAAQ, Vézina 1997-2001 et données inédites.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2001

Tableau 16

Nombre, pourcentage et taux par cent mille titulaires de permis de conduire,  
de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner),  
ayant de l'alcool dans le sang,  
MRC, région et le Québec, 1992-1996

Territoires	Nombre total de titulaires de permis de conduire <sup>1</sup>	Nombre de conducteurs décédés et testés	Nombre de conducteurs décédés, testés, avec alcool dans le sang	% ayant de l'alcool dans le sang	Taux pour cent mille titulaires de permis, avec alcool dans le sang
L'Islet	61 444	---	3,0	75,0%	4,9**
Montmagny	77 216	17	9,0	53,0%	11,7 **
Bellechasse	97 133	17	8,0	47,0%	8,2**
Desjardins	164 487	19	8,9	47,0%	5,4 **
Les Chutes-de-la-Chaudière	241 090	15	11,0	73,0%	4,5 *
Lotbinière	88 723	18	13,5	39,0%	15,2**
La Nouvelle-Beauce	82 460	15	9,0	60,0%	10,9*
Robert-Cliche	60 610	16	8,0	50,0%	13,2 **
Les Etchemins	58 631	14	9,0	64,0%	15,3**
Beauce-Sartigan	148 904	19	11,0	58,0%	7,4 *
L'Amiante	154 434	19	8,9	47,0%	5,8**
<b>Chaudière-Appalaches</b>	1 231 388	173	93,4	54,0%	7,6
<b>Le Québec</b>	21 082 212	1 911	821,7	43,0%	3,9

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* : Les trois astérisques indiquent un nombre inférieur à cinq.

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1<sup>er</sup> juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

Source : SAAQ 1992 à 1997 : annexe d et données inédites, Vézina.

Production : RRSSSCA Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 17

Nombre, pourcentage et taux par cent mille titulaires de permis de conduire,  
de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner)  
et ayant de l'alcool dans le sang,  
MRC, région et le Québec, 1993-1997

Territoires	Nombre total de titulaires de permis de conduire <sup>1</sup>	Nombre de conducteurs décédés et testés	Nombre de conducteurs décédés, testés, avec alcool dans le sang	% ayant de l'alcool dans le sang	Taux pour cent mille titulaires de permis, avec alcool dans le sang
L'Islet	62 072	8	+++	50,0%	6,4 **
Montmagny	77 977	10	6	60,0%	7,7 **
Bellechasse	98 219	20	7	35,0%	7,1**
Desjardins	166 540	15	6	40,0%	3,6**
Les Chutes-de-la-Chaudière	247 434	16	10	62,5%	4,0 *
Lotbinière	89 795	18	10	55,6%	11,1*
La Nouvelle-Beauce	83 693	11	5	45,5%	6,0 **
Robert-Cliche	61 490	19	7	36,8%	11,4**
Les Etchemins	59 157	14	8	57,1%	13,5 **
Beauce-Sartigan	151 486	26	13	50,0%	8,6*
L'Amiante	155 691	17	7	41,2%	4,5 **
<b>Chaudière-Appalaches</b>	1 250 323	174	83	47,7%	6,6
<b>Le Québec</b>	21 336 995	1 832	771	42,1%	3,6

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* : Les trois astérisques indiquent un nombre inférieur à cinq.

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1<sup>er</sup> juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

Source : Adaptation, SAAQ 1992 à 1997 : annexe D et données inédites, Vézina.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 18

Nombre, pourcentage et taux par cent mille titulaires de permis de conduire,  
de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner)  
et ayant de l'alcool dans le sang,  
MRC, région et le Québec, 1994-1998

Territoires	Nombre total de titulaires de permis de conduire <sup>1</sup>	Nombre de conducteurs décédés et testés	Nombre de conducteurs décédés, testés, avec alcool dans le sang	% ayant de l'alcool dans le sang	Taux pour cent mille titulaires de permis, avec alcool dans le sang
L'Islet	62 454	11	***	27,3%	4,8 **
Montmagny	78 543	14	***	28,6%	5,1 **
Bellechasse	99 141	24	7	29,2%	7,1 **
Desjardins	168 484	14	***	28,6%	2,4 **
Les Chutes-de-la-Chaudière	253 358	21	9	42,9%	3,6 *
Lotbinière	90 739	25	11	44,0%	12,1 *
La Nouvelle-Beauce	84 842	19	6	31,6%	7,1 **
Robert-Cliche	62 363	26	8	30,8%	12,8 **
Les Etchemins	59 592	13	6	46,2%	10,1 **
Beauce-Sartigan	154 004	34	14	41,2%	9,1 *
L'Amiante	156 431	21	5	23,8%	3,2 **
<b>Chaudière-Appalaches</b>	1 267 702	182	77	42,3%	6,1
<b>Le Québec</b>	21 580 715	1 724	724	42,0%	3,4

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

\*\* Selon le coefficient de variation, ces données ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne devraient pas être utilisées.

\*\*\* : Les trois astérisques indiquent un nombre inférieur à cinq.

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1<sup>er</sup> juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

Source : Adaptation, SAAQ 1992 à 1997 : annexe D et données inédites, Lyne Vézina.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001

Tableau 19

Taux de conducteurs décédés jumelés (fichiers SAAQ et Coroner), testés et ayant de l'alcool dans le sang, pour cent mille titulaires de permis de conduire, Table de concertation Beauce-Etchemin, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1992-1996, 1993-1997 et 1994-1998

	1992-1996	1993-1997	1994-1998
Table de concertation Beauce-Etchemin	10,5	9,3*	9,4*
Région	7,6	6,6	6,1
Le Québec	3,9	3,6	3,4

\* Selon le coefficient de variation, ces données doivent être interprétées avec prudence.

<sup>1</sup> Ces données sont celles des titulaires de permis de conduire au 1<sup>er</sup> juin. Les permis pour cyclomoteurs y sont inclus.

Source : Adaptation, SAAQ 1992 à 1997 : annexe D et données inédites, Lyne Vézina.

Production : RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2001